MASTER
Espace Rural & Environnement

MEMOIRE DE STAGE

Etablissements d'enseignement supérieur et développement durable, vers une nouvelle conception des campus

Exemple de cas: l'université de Bourgogne (l'uB)

Maître de stage: **Amandine BORNECK**

Tuteur pédagogique: **Nadia BELAIDI**

Elodie RICAUD

Promotion 2013-2014

Sommaire

Liste des figures, tableaux, photos & annexes
Sigles et acronymes
Remerciement
Préambule
Présentation de l'université de Bourgogne

Introduction 1

1 LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR . 2

1.1 Le développement durable dans les établissements d'enseignement supérieur, des pressions à toutes les échelles 2

1.1.1 Une impulsion internationale et européenne 2

1.1.2 Une obligation nationale 4

1.1.3 Une synergie locale, en lien avec les partenaires du territoire 5

1.1.4 Des préoccupations à l'échelle des campus 6

1.2 Le Plan Vert, un dispositif d'aide à l'élaboration d'une stratégie de Développement durable dans les Etablissements d'enseignement Supérieur 8

1.2.1 Une obligation nationale 8

1.2.2 Un dispositif permettant la mise en place d'une sdd dans les établissements d'enseignement supérieur 8

1.2.3 Des outils stratégiques et opérationnels 8

1.2.4 Retours d'expériences 11

1.3 Un exemple concret: l'université de Bourgogne 12

1.3.1 Un constat initial : des actions « DD », mais sans cohérence à l'échelle de l'université 12

1.3.2 Le plan pluriannuel de l'uB : des engagements pour le développement durable 14

1.3.3 Le Référentiel Plan vert de l'uB : un outil opérationnel 16

2 LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION 17

1.1 Avant-propos 18

2.1 1ère action : impulser une dynamique participative aux actions « DD » de l'uB 19

2.1.1 Analyse de la situation 19

2.1.2 Planification de la stratégie de communication 20

2.1.3 Planification de la mise en œuvre 21

2.2 action n°2: inciter à de nouveaux modes de déplacements 26

2.2.1 Analyse de la situation 26

2.2.2 Planification de la stratégie de communication 27

2.2.3 Planification de la mise en œuvre 28

3 INTEGRATION D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ETABLISSEMNTS d'ENSEINGEMENT SUPERIEUR 33

3.1 L'université de Bourgogne et sa politique de DD 33
3.1.1 Résultats, états des lieux et retours d'expérience des actions menées à l'uB : Semaine du développement durable et plan d'actions du PDC 33
3.1.2 Discussion des résultats 34
3.2 La politique de DD dans les établissements d'enseignement supérieur français 35
3.2.1 Une politique pour une transition vers une société plus responsable et plus durable 35
3.2.2 Mais à quel prix ? 39
3.3 Les universités et grandes écoles étrangères, des exemples à suivre en matière de politique de DD ? 41
4 Perspective et conclusion 45

Liste des figures, tableaux, photos & annexes

FIGURES

Figure 1 : Schéma de description du Canevas Plan vert) 9
Figure 2 : Schéma des étapes du référentiel Plan vert 10
Figure 3: Taux d'avancement moyen des objectifs selon les 5 grands domaines du référentiel développement durable. Source: plan pluriannuel de l'uB, 2010 13
Figure 4 : Schéma de l'organisation du plan pluriannuel "Environnement et « DD » de l'uB 14
Figure 5 : Les principales collaborations du service Campus durable et citoyen (Cf. : Brochure du service Campus durable et citoyen, 2011) 15
Figure 6 : Schéma décrivant les étapes de la communication et de la sensibilisation 17
Figure 7 : Schéma des étapes pour élaborer un plan de communication 18
Figure 8 : Calendrier des tâches à réaliser 22
Figure 9 : Exemple de visuel mis à disposition par le ministère (http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Semaine-du-developpement,6917-.html) 25
Figure 10 : Calendrier des tâches à réaliser pour inciter à l'utilisation de transports durables 29

TABLEAUX

Tableau 1 : Définition des niveaux du référentiel Plan vert. Source : http://194.214.98.212/tethys/fr/Colloque_skikda_2013/Article%20Skikda%20-%20Nelly%20Donneaud%20Final.pdf 10
Tableau 2: Bilan de l'état d'avancement des actions pour les 5 grands domaines du référentiel. Chaque domaine est composé de plusieurs objectifs chacun noté de 1 à 4 selon son degré d'avancement. Cette notation peut être résumée comme suit : 13
Tableau 3:Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour les animations 23
Tableau 4 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour la communication interne pour la journée « DD » 23
Tableau 5 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour les guides (personnel et étudiant) 23
Tableau 6 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour les articles sur les écogestes 24
Tableau 7 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour les animations 30
Tableau 8 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour la communication interne pour la semaine de la mobilité 30
Tableau 9 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour les guides (personnel et étudiant) 30
Tableau 10 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour la charte 31
Tableau 11 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour les articles « transports » 31

PHOTOS

Photo 1 : Carte de localisation des sites universitaires de l'uB (Source: Guide étudiant, Service communication de l'uB) 7
Photo 2 : Vue du campus Montmuzard à Dijon (Crédit photo : Service communication) 12
Photo 3 : Logo du service Campus durable et citoyen (Source : document de l'uB) 15
Photo 4 : Capture d'écran du site http://campusdurable.u-bourgogne.fr/ 22

ANNEXES

Annexe 1 – Organigramme de l'université de Bourgogne : Présidence et Direction Générale des Services
Annexe 2 – Réglementation concernant les établissements d'enseignement supérieur sur les thématiques du développement durable
Annexe 3 – Article 55 de la loi Grenelle I de 2009
Annexe 4 – Visuel du référentiel Plan vert
Annexe 5 – Organigramme fonctionnel du Pôle Développement durable, Qualité et Pilotage
Annexe 6 – Documents utilisés pour informer sur la journée du développement durable
Annexe 7 – Projets de pages pour le guide de l'étudiant et du personnel

Sigles et acronymes

AIU	Association internationale des universités
CGE	Conférence des grandes écoles
CPU	Conférence des présidents d'universités
CRE	Associations des universités européennes
DD	Développement durable
DEDD	Décennie pour l'Education au développement durable
EDD	Education au développement durable
LRU	Loi « Libertés et Responsabilités des Universités »
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PDC	Plan déplacement campus
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SDD	Stratégie de développement durable
SNDD	Stratégie de Développement Durable
uB	Université de Bourgogne
UFR	Unité de formation et de recherche

Mes remerciements

Il n'est jamais facile pour un étudiant de trouver un stage, c'est pourquoi je remercie l'université de Bourgogne et le service Campus durable et citoyen de m'avoir accueilli durant ces 5 mois.

Je tiens à remercier tout particulièrement Amandine BORNECK, responsable du service Campus durable et citoyen et maitre de stage, dont la disponibilité n'a eu d'égale que la gentillesse. Ces conseils précieux m'ont apporté énormément, tant au niveau professionnel que personnel. Je tiens également à la remercier pour la confiance qu'elle m'a donnée tout au long de ces 5 mois.

Mes remerciements s'adressent également à Nadia BELAIDI, chargée de recherche au CNRS et tutrice de ce stage, pour sa disponibilité et son implication.

Enfin, mes pensées vont à de belles rencontres qui ont émaillé, agréablement ce stage et m'ont permis de franchir un cap dans ma vie personnelle.

Faire mon stage de dernière année à l'université de Bourgogne fut réellement un plaisir. J'ai pu apprendre beaucoup plus sur l'établissement en 5 mois que pendant mes 5 années passées à sillonner le campus pour mes études. J'ai pu avoir cette vision des « coulisses » de l'université, que lorsque l'on est étudiant, on n'assimile pas du tout. En tout cas, ce stage me conforte dans mon projet professionnel, et est un véritable aboutissement de ma vie universitaire.

Préambule

Avant toute chose, il me semble important de préciser le pourquoi de ce rapport, le pourquoi de son sujet.

Ce rapport a été réalisé dans le cadre du projet de stage de fin d'études, obligatoire, du Master 2 Professionnel ERE (Espace Rural et Environnement), suivi à l'université de Bourgogne. D'une durée minimale de 5 mois, le stage devait faire l'objet d'un thème lié à la formation suivie. Il débouchait à un mémoire à remettre aux membres du jury avant le 1er septembre, puis faire l'objet d'une soutenance orale la dernière semaine de septembre.

Le stage a été réalisé au sein du service Campus durable citoyen de l'université de Bourgogne. Au cours de ces 5 mois, mes missions ont porté sur la communication et la sensibilisation de la communauté universitaire aux enjeux du développement durable. Il a été ainsi, tout naturel, de réaliser ce présent rapport sur le thème du développement durable dans les universités, et l'approfondir sur les grandes écoles. Ainsi, le sujet a été choisi en conséquence, soit « Etablissements d'enseignement supérieur et développement durable, vers une nouvelle conception des campus ».

Il faut souligner que ce stage de 5 mois a été réalisé en 2 fois, du 1er mars au 25 juillet puis du 1er au 5 septembre.

Présentation

L'université de Bourgogne

L'université de Bourgogne, appelée uB, c'est :

1 université, répartie sur **6** sites universitaires en Bourgogne : Auxerre, Dijon, Chalon-sur-Saône, Nevers, Le Creusot et Mâcon, avec près de **27 000** étudiants chaque année et près **2 900** salariés dont **1 530** enseignants-chercheurs ; et près de **400** diplômes proposés en 2013/2014

Photo 1 : Carte de localisation des sites universitaires de l'uB (Source: Guide étudiant, Service communication de l'uB)

L'organisation :

L'uB se compose de :

- 3 types de composantes qui offrent une formation pluridisciplinaire, et des unités de recherche:
  - 8 Unités de Formation et de Recherche (UFR)
  - 2 Ecoles
  - 6 Instituts Universitaires de Technologie (IUT)
- 5 services communs ;
- 9 services généraux ;
- 12 pôles.

Le Président de l'université et ses Vice-Présidents, avec l'appui du Directeur Général des Services et de son Adjointe, sont chargés de l'élaboration de la politique de l'établissement ainsi que de sa gestion. (Cf. Annexe 1 - Organigramme de l'université de Bourgogne : Présidence et Direction Générale des Services)

Ses missions (*conformément à l'article L. 711-1 et l'article L 123-3du code de l'éducation)*

Etablissement public autonome, pluridisciplinaire, à caractère scientifique, culturel et professionnel, l'uB a pour missions :

1. L'enseignement et la formation ;
2. La recherche scientifique et technologique ;
3. L'orientation et l'insertion professionnelle ;
4. Le développement et la diffusion de la culture et des connaissances, l'information scientifique et technique et la participation à l'étude et à la mise en valeur des éléments du patrimoine national et régional ;
5. La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
6. La coopération internationale, en particulier par l'accueil et la formation des étudiants et chercheurs étrangers, ainsi que par la mise en œuvre de programmes de coopération pédagogique et scientifique ;
7. Le développement et la diffusion de la culture et des connaissances, l'information scientifique et technique et la participation à l'étude et à la mise en valeur des éléments du patrimoine national et régional ;
8. Le développement et la pratique des activités culturelles, physiques et sportives, sociales et associatives.

www.u-bourgogne.fr

INTRODUCTION

Depuis les années 2000, les établissements d'enseignement supérieur sont devenus des acteurs incontournables du développement durable, au même titre que l'Etat, les collectivités, les associations ou les entreprises. De plus en plus d'universités et de grandes écoles concilient efficacité économique avec protection de l'environnement et équité sociale ; et confortent ainsi le fait qu'aucun changement de société ne peut se faire sans leur appui, que ce soit dans leurs missions ou dans leur fonctionnement en général.

Nous sommes nombreux à souligner que la transition vers une société plus responsable ne peut se faire sans l'innovation et la recherche, et sans la formation des citoyens et des décideurs d'aujourd'hui et de demain aux nouveaux enjeux du 21ème siècle. La responsabilité sociétale des universités et des grandes écoles met en avant l'intégration de préoccupations nouvelles, comme la culture ou l'environnement, dans leurs activités et dans leurs relations avec leurs partenaires (collectivités, entreprises, etc.). C'est pour ces raisons que les établissements d'enseignement supérieur sont au cœur du changement de société que constitue le développement durable.

Au regard de leurs missions de service public, ils ont un devoir d'exemplarité et de transparence, autant pour leurs obligations de formation et de recherche, que pour la gestion de leurs patrimoines bâtis. Ils se doivent d'informer et d'éduquer les 2 200 000 étudiants et 140 000 salariés aux enjeux du développement durable, tout en s'efforçant de montrer une image responsable de leurs campus. Avec un patrimoine d'une richesse importante, qui représente près d'un tiers des bâtiments publics, les universités et grandes écoles doivent affirmer leur rôle.

Ainsi, depuis 5 ans, plus d'une centaine d'établissements d'enseignement supérieur, sur les 300 que comptent la France, se sont engagés dans une démarche concrète et officielle de développement durable. De nombreux projets environnementaux ou sociaux ont vu le jour, partout en France.

A son échelle, l'université de Bourgogne (l'uB) s'est engagée, depuis 2007, à conduire des actions dans ce domaine, en concertation avec ses services et ses partenaires. Fort de son ancrage sur 6 sites universitaires, répartis sur l'ensemble de la Bourgogne, elle est l'un des maillons forts pour permettre de promouvoir le développement durable sur le territoire bourguignon.

Le thème de ce rapport de stage porte naturellement sur la mise en place du développement durable dans les établissements d'enseignement supérieur. Intitulé "Etablissements d'enseignement supérieur et développement durable, vers une nouvelle conception des campus", ce mémoire tend à expliquer et comprendre pour quelles raisons les établissements ont choisis de s'engager dans le développement durable et par quels moyens ont-ils pu le mettre en place sur les campus. Cette recherche s'appuie essentiellement sur l'analyse et la synthèse de rapports dédiés au développement durable, notamment celui du Comité 21 « Plan Vert, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial des acteurs du développement durable » et sur un exemple concret : l'université de Bourgogne. En effet, sous la direction de la responsable du service Campus durable et citoyen, service dédié au développement durable de l'université, j'ai eu la chance de pouvoir appréhender ces questions, et notamment des moyens mis en œuvre pour promouvoir ce concept à l'université auprès des étudiants et du personnel de l'établissement.

Après une première partie consacrée à l'approche de la mise en place d'une stratégie de développement durable dans les établissements d'enseignement supérieur, où l'on définira les raisons et les moyens mis en œuvre par les établissements pour s'engager dans le développement durable (1ère partie), nous nous demanderons comment peut-on promouvoir le concept au sein des campus à partir de la communication et de la sensibilisation de la communauté universitaire (2ème partie). Enfin, une troisième partie, sur l'intégration d'une politique de développement durable dans les universités et grandes écoles, permettra de donner un état des lieux des initiatives menées, à partir d'un retour d'expérience de l'université de Bourgogne, et de la comparer à celles des universités étrangères.

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes, à commencer par les plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

(Rapport Brundtland - Nations Unies - 1987)

1ère Partie

LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le développement durable demande une vision globale et transversale de la direction où une institution souhaite aller. Il ne s'agit pas de prendre des décisions à court terme mais au contraire sur le long terme. Il faut peser pour chaque situation tous les enjeux.

Les établissements d'enseignement supérieur, selon leurs spécificités, n'ont pas ou peu ce type d'approche, notamment dans leur fonctionnement. Généralement, les composantes fonctionnent en autonomie, tandis que les services « centraux » rattachés à la direction générale des services ont un fonctionnement plus transversal. Intégrer à la fois des objectifs sociaux, économiques et environnementaux soulèvent de nombreuses difficultés techniques et politiques. Malgré ces contraintes, de nombreuses universités et grandes écoles ont mis en place leur propre stratégie de développement durable (SDD). La définition d'objectifs réalistes, leur direction et leur évaluation en forment une base concrète, et donne aux établissements un outil leur permettant de relever, de façon cohérente et dynamique, les défis du développement durable.

Dans cette première partie, nous ferons, tout d'abord, un point sur le contexte général afin de répondre à cette problématique : pourquoi les universités et les grandes écoles se sont-elles engagées dans le développement durable ? (1) Pour ensuite, nous pencher sur les moyens et outils disponibles aux établissements pour la mise en place d'une SDD (2), et enfin nous attarder sur un exemple concret de SDD dans une université française : l'université de Bourgogne (3).

1.1 LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DES PRESSIONS A TOUTES LES ECHELLES

1.1.1 UNE IMPULSION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE

Depuis la fin du 20ème siècle, des conférences sur l'environnement et le développement se sont déroulées pour mettre en avant le concept du développement durable sur la scène mondiale. Par l'intermédiaire de sommets de la Terre, les Nations-Unies vont inciter les Etats et leurs institutions à agir en faveur de ce nouveau type de développement. Parallèlement, plusieurs présidents et recteurs d'universités et de grandes écoles du monde entier vont se réunir pour prendre des engagements afin d'intégrer le développement durable dans leurs missions et leur fonctionnement interne.

Ainsi, de nombreux textes -déclarations, chartes, programme- renverront, implicitement ou explicitement, aux rôles des établissements d'enseignement supérieur dans la mise en place du développement durable à l'échelle locale. L'adhésion des pays et de leurs institutions à ces documents verra concourir à une réelle impulsion du concept.

LES DECLARATIONS INTERNATIONALES :

La Déclaration de Stockholm (Conférence des Nations-unies sur l'environnement humain, Stockholm, Suède), 1972
Elle reconnait que la préservation de l'environnement pour les générations présentes et à venir devra être en concertation et harmonie avec le développement économique et social ; et que se sont « tous les acteurs : citoyens, collectivités, entreprises et institutions, à quelque niveau que ce soit, qui devront agir dans ce sens. » (Cf. : Déclaration de Stockholm, Proclamation n°7, 1972). Plusieurs principes supposent le rôle des établissements d'enseignement supérieur, sans qu'ils soient nommés directement. Le principe 18 soutient de recourir à la science et à la technique pour limiter les impacts des activités humaines sur l'environnement, tout en préservant le développement économique et social. Le principe 19 conçoit que la sensibilisation des différents publics, par l'éducation et l'enseignement, est essentielle pour protéger l'environnement et permettre un développement à tous les niveaux.

La Déclaration de Rio (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, Brésil), 1992
La conférence de Rio sur l'environnement et le développement de 1992 a repris et confirmé les principes formulés à

Stockholm en 1792.

L'Agenda 21 ou Programme Action 21 (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, Brésil), 1992
Les chapitres énoncés dans l'Agenda 21 assignent plusieurs rôles aux établissements d'enseignement supérieur pour contribuer au développement durable. Le chapitre 28 incite à la mise en place d'un agenda 21 par les collectivités locales. L'élaboration de ces plans d'actions doit se faire en concertation avec la population, les entreprises et les institutions publiques et d'enseignement (Cf. Agenda 21, Chapitre 28, 1992). Comme le conçoit l'Agenda 21, les institutions publiques sont parties prenante du développement durable, et ils se doivent d'adopter un rôle d'exemplarité au regard de ce concept. Les établissements d'enseignement supérieur, établissements publics, vont ainsi être sollicités. Le chapitre 35 interpelle sur le rôle que joue les sciences dans ce concept. La recherche et la technologie sont des éléments indispensables du développement durable, par le renforcement d'une base scientifique pour une gestion durable des ressources (Cf. Agenda 21, Chapitre 35, 1992). Le chapitre 36 mentionne le rôle des universités et grandes écoles dans l'éducation au développement durable. Les établissements d'enseignement supérieur doivent (Cf. Agenda 21, Chapitre 36, 1992):

Chapitre 36 de l'Agenda 21 de Rio **« Promotion de l'éducation, de la sensibilisation au public et de la formation »,** 1992

- Contribuer à réorienter l'éducation vers un développement durable ;
- Sensibiliser et former les différents publics au développement durable ;
- Concevoir des méthodes d'enseignement et de technologie innovantes.

La Déclaration de Johannesburg (Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud), 2002
L'article 124 de la Déclaration de Johannesburg réaffirme la volonté du chapitre 36 de l'Agenda 21 de Rio, en encourageant les pays à promouvoir le développement durable par l'éducation.
« Recommander à l'Assemblée générale d'envisager de proclamer une décennie consacrée à l'éducation pour le développement durable, commençant en 2005 », l'article 124 d) de la Déclaration de Johannesburg permettra 3 ans plus tard de mettre en place un plan d'actions destiné à l'éducation au développement durable. (Cf. Déclaration de Johannesburg, Article 124.d, 2002)

La Déclaration de Rio +20 (Conférence des Nations unies sur le développement durable, Rio de Janeiro, Brésil), 2012
Le document final de Rio+20 souligne pour la première fois l'importance de l'Enseignement supérieur (articles 229 à 235) dans le développement durable.
Pendant la conférence de Rio+20, plusieurs institutions des Nations Unies ont lancé une déclaration engagant les établissements d'enseignement supérieur sur les enjeux du développement durable.

LES DECLARATIONS INTERUNIVERSITAIRES :

La Déclaration de Talloires (Association des dirigeants d'universités pour un avenir durable, Talloires, France), 1990
La déclaration de Talloires reconnait le rôle capital des établissements d'enseignement supérieur dans la préservation de l'environnement, la lutte contre la pauvreté et la maitrise de la démographie. En signant ce document, les universités et grandes écoles s'engagent dans un plan d'actions en 10 points touchant par exemple la sensibilisation des étudiants et du grand public au développement durable et la prise en compte de l'environnement dans la gestion des établissements.
En janvier 2010, 413 universités et grandes écoles ont signé la déclaration (dont 162 aux Etats-Unis). (Cf. Comité 21, 2013)

« We believe that urgent actions are needed to address these fundamental problems and reverse the trends. »

[D. Johnston]

La Déclaration de Kyoto (Association internationale des universités (AIU), Kyoto, Japon), 1993
La Déclaration de Kyoto va inciter les universités à se doter d'un plan d'action pour le développement durable autour de 10 pistes touchant par exemple à l'exemplarité des établissements ou à la sensibilisation de la communauté universitaire. (Cf. Comité 21, 2013)

La Déclaration de Lüneburg (Conférence sur «L'enseignement supérieur pour le développement durable: vers le Sommet mondial sur le développement durable de 2002 ", Lüneburg, Allemagne), 2001
Cette Déclaration a pour objectif de veiller à ce que l'Enseignement supérieur, y compris la recherche soient les priorités du programme international de travail pour le Sommet de la Terre à Johannesburg en 2002.

La Déclaration de Rio pour l'enseignement supérieur (HESI, Higher Education Sustainable Initiative) (Rio de Janeiro, Brésil), 2012
La Déclaration HESI rappelle le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans la construction d'un développement durable et liste une série d'actions que les signataires s'engagent à soutenir, comme par exemple

« enseigner les concepts de développement durable, en veillant à ce qu'ils constituent une partie du tronc commun dans toutes les disciplines [...] ». (Cf. Comité 21, 2013)
Près de 300 présidents d'universités et directeurs d'écoles l'ont signée, dont une soixantaine d'universités françaises.

La Déclaration d'Iquitos (Conférence internationale 2014 de l'AIU, Iquitos, Pérou), 2014
Elle réaffirme le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans la transition d'une société plus durable et à la poursuite de la mise en place du développement durable dans les institutions.
Cette déclaration de l'AIU a pour but d'être utilisée pour plaider en faveur de la reconnaissance de l'importance du rôle de l'Enseignement supérieur dans le Programme de développement post-2015.

LES AUTRES DECLARATIONS :

Charte Copernic, Association des universités européennes (CRE) ,1995
Cette Charte est un instrument créé par Copernic, un programme de coopération inter-universitaire sur l'environnement, mis en place par l'Association des universités européennes (CRE). Elle engage les universités à mobiliser leurs ressources pour le développement durable. Présentée à la conférence bi-annuelle CRE à Barcelone, à l'automne 1993, le document a été approuvé par la signature personnelle des recteurs de pas moins de 213 universités en Europe en 1995.

Plan d'actions de la Décennie des Nations Unies pour l'Education au service du Développement Durable (DEDD), 2005
En 2005, l'UNESCO a lancé la DEDD au niveau international. La même année, la conférence de Graz sur le thème « Mobiliser les universités en faveur du développement durable » a pris note des engagements de présidents et de recteurs dans cette décennie. Un plan d'actions 2005-2015 a été mis en place et prévoit d'« intégrer les questions et priorités liées au développement durable dans les politiques et les programmes de formation professionnelle dans toutes les écoles, les établissements d'éducation et de formation techniques et professionnelles, l'enseignement supérieur et les structures d'apprentissage tout au long de la vie ». (Cf. Comité 21, 2013).

Stratégie européenne d'éducation en vue du développement durable, Vilnius, 2005
La Décennie des Nations-unies de l'éducation en vue du développement durable a été déclinée, en Europe, par la stratégie de Vilnius par la Commission économique pour l'Europe des Nations unies. Les pays européens sont ainsi invités à développer l'éducation en vue du développement durable et à l'intégrer dans les formations et les disciplines. Les Etats européens sont invités à adopter des Plans d'action nationaux pour l'EDD. [3]

Pacte Mondial des Nations-Unies, 2006
200 recteurs de grandes écoles françaises ont signés le Pacte Mondial des Nations-Unies, s'engageant à promouvoir le développement durable. (Cf. Comité 21, 2013)

« Référentiel stratégique de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) pour l'intégration du développement durable dans les grandes écoles », 2006
La CGE a adopté en 2006 « le référentiel stratégique de la CGE pour l'intégration du développement durable dans les grandes écoles ». (Cf. Comité 21, 2013)

Charte « Alliance des universités françaises en faveur du développement durable » de 2008
Rédigée par la Conférence des Présidents d'Université, elle engage les universités à plusieurs points, comme par exemple la prise en compte du développement durable dans leurs activités de recherche et la proposition de module de sensibilisation au développement durable à l'ensemble de la communauté.

Charte de l'Environnement (France), 2005
L'article 8 souligne la nécessité de « l'éducation et la formation à l'environnement » pour contribuer à l'exercice de la Charte de l'Environnement. Les articles 6 et 9 sur les politiques publiques et la rechercher et l'innovation ont un impact direct sur les décisions et actions des établissements d'enseignement supérieur en France. (Cf. Charte de l'environnement, 2005) [2]

La Déclaration des campus responsables pour le climat (Conférence sur le climat, Copenhague, Danemark), 2009
Rédigée au moment du sommet de Copenhague sur les changements climatiques, elle mobilise les universités et les grandes écoles à la sensibilisation des étudiants sur les sujets du changement climatique.

1.1.2 UNE OBLIGATION NATIONALE [5]

En continuité avec l'Agenda 21 de Rio de 1992, la France a pris plusieurs recommandations pour l'intégration du développement durable dans les établissements d'enseignement supérieur ; tant au niveau de leur fonctionnement que dans leurs missions en générale.
Les établissements ont été incités à participer à la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) dès 2003. Ils

doivent relever les 9 défis, et notamment celui de l'éducation et de la formation. La SNDD va être la ligne directrice de la politique de développement durable des universités et grandes écoles.

En 2009 et 2010, les lois Grenelle I et II vont soumettre les établissements à de nouvelles mesures réglementaires touchant les secteurs de l'énergie et du bâtiment, des transports, de la biodiversité et des milieux naturels, de la gouvernance et des risques pour l'environnement et la santé. (Cf. Annexe 2 - Réglementation concernant les établissements d'enseignement supérieur sur les thématiques du développement durable)
L'application de ces lois doit favoriser et accélérer la prise en compte des défis du développement durable par tous les acteurs. Plus spécifiquement, elle donne un cadre réglementaire et opérationnel à l'action des universités et des grandes écoles en faveur du concept. En effet, dès la rentrée 2009, ils devront mettre en place une SDD, appelée Plan vert (article 55 de la loi Grenelle I, Cf. Annexe 3 - Article 55 de la loi Grenelle I de 2009). Ce document oblige les établissements à intégrer le développement durable dans leur fonctionnement et dans leurs missions au quotidien.

De plus, en tant qu'établissements publics, ils se doivent de respecter, au nom de l'exemplarité de l'Etat, les recommandations pris par les ministères, via des circulaires. Ces documents portent essentiellement sur l'écoresponsabilité de l'État et sur sa responsabilité sociale. Par exemple, la circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics rend compte de la responsabilité des institutions dans des domaines comme les marchés publics, le parc automobile administratif ou dans le domaine du handicap. (Cf. Circulaire du 3 décembre 2008)

Parallèlement, l'éducation à l'environnement et au développement durable devient progressivement une volonté de l'Etat. Des circulaires et lois vont imposer des recommandations notamment pour les écoles, les collèges et les lycées. Cependant, elles peinent à se généraliser aux établissements d'enseignement supérieur. Malgré cela, l'article 48 de la loi Grenelle 1 stipule « [...] L'État s'attachera à ce que, d'ici à 2012, les formations initiales et continues dispensées à ses agents comportent des enseignements consacrés au développement durable et à la prévention des risques sanitaires, sociaux et environnementaux adaptés aux fonctions et responsabilités auxquelles préparent ces formations [...] ». L'article 55 de la loi Grenelle rappelle l'enjeu de l'EDD, « L'éducation au développement durable est portée par toutes les disciplines et intégrée au fonctionnement quotidien des établissements scolaires. Elle contribue, à travers ses dimensions éthiques et sociales, à la formation citoyenne […]. » (Cf. Annexe 3 - Article 55 de la loi Grenelle I de 2009)

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche déclare que désormais, les recherches effectuées dans le cadre du service public de l'enseignement supérieur, comme dans le cadre de la politique nationale de la recherche et du développement technologique, seront valorisées « au service de la société » et viendront en appui « des politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et du développement durable. » [1]

1.1.3 UNE SYNERGIE LOCALE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE

Acteurs sur le plan local, les universités et grandes écoles représentent des sources importantes de compétences (recherche, technologie, innovation, main d'œuvre, etc.), dont le territoire a besoin, pour être attractif et attirer des entreprises. Et réciproquement, universités et grandes ont besoin du territoire pour les soutenir financièrement et techniquement. Depuis la loi « Libertés et Responsabilités des Universités », loi dite LRU, les universités ont développé des liens avec des partenaires locaux (collectivités, entreprises, administrations publiques, associations, etc.), tandis que pour les grandes écoles, ils se sont confirmés.

En partageant des préoccupations identiques : vie locale, emploi, transports, transition énergétique, etc, les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs du territoire se voient s'interagir de plus en plus.

Le Plan vert a d'ailleurs positionné les universités et grandes écoles comme des acteurs clés de l'intégration du développement durable sur le territoire. (Cf. : Comité 21, 2013)

La loi « Libertés et Responsabilités des Universités »

La loi « Libertés et Responsabilités des Universités » (Loi LRU, 2007) renforce l'autonomie des universités, dans le domaine financier, humain et matérielle. Les universités deviennent propriétaires de leurs biens immobiliers ; elles créent et renforcent ainsi des partenariats avec les organismes publics et privés.

Source : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000824315

Parmi les partenaires du territoire intégrant le développement durable, nous retrouvons :

➔ ***Les collectivités locales (régions, départements, communautés d'agglomération et de communes et communes)***

Répondant aux objectifs définis dans la SNDD et du Grenelle, les collectivités initient des projets territoriaux relatifs au développement durable, comme par exemple les Agenda 21 locaux ou les plans locaux de développement durable. Ces documents se doivent d'être participatifs. Tous les acteurs du territoire sont donc conviés à participer à

chacune des étapes (diagnostic, élaboration, mise en place, évaluation). Les établissements d'enseignement supérieur se doivent d'être partenaires à ces projets. Ils deviennent ainsi, parties prenantes du plan d'actions de la collectivité et s'engagent, eux-mêmes, dans une démarche de développement durable. En plus de contribuer à l'atteinte d'objectifs territoriaux, ils peuvent répondre à leurs propres objectifs définis par le Plan vert.

➔ ***Les entreprises***

En entamant des démarches de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), les entreprises choisissent, souvent, de s'appuyer sur les capacités de recherche, d'innovation et de production apportées par les étudiants, les enseignants et les chercheurs. Les universités et grandes écoles peuvent aider les entreprises dans leurs projets. Tandis que celles-ci peuvent recruter de nouveaux diplômés de filières « DD ».

➔ ***Les institutions et administrations publiques***

Etablissements publiques, ils doivent répondre, comme pour les établissements d'enseignement supérieur, aux obligations de l'Etat. Ils se doivent de mettre en place une SDD exemplaire, dont les universités et grandes écoles peuvent tirer profit. Et ils sont parfois les premiers interlocuteurs des universités et des grandes écoles en matière de développement durable.

➔ ***Autres***

De plus en plus d'associations, petites, moyennes ou grandes, intègrent le développement durable dans leur fonctionnement et dans leurs missions. Ce qui apporte une nouvelle source de partenariats aux universités et grandes écoles.

Pour résumer, de plus en plus de partenaires locaux intègrent des démarches de développement durable. Universités et grandes écoles peuvent ainsi contribuer à l'atteinte d'enjeux territoriaux tout en répondant à ceux universitaires. Chaque acteur peut s'appuyer et mutualiser ses documents et projets, dans le but d'en faire des leviers de collaboration et impulser le développement durable au niveau du territoire.

1.1.4 DES PREOCCUPATIONS A L'ECHELLE DES CAMPUS

Près de 2,4 millions de personnes sillonnent les campus français. Etudiants, enseignants, chercheurs, personnel administratif ou technique, chaque acteurs à ses préoccupations qui répondent de plus en plus aux enjeux du développement durable.

➔ ***La gouvernance***

L'engagement des membres de la direction de l'établissement est essentiel pour mettre en œuvre une démarche de développement durable. De nombreuses raisons expliquent la volonté de ces équipes à engager leur établissement dans ce concept.

- Valoriser et faire reconnaitre l'établissement sur le plan national et international

Aujourd'hui les établissements d'enseignement supérieur se veulent et se doivent d'être compétitifs sur le plan national mais aussi international pour attirer les meilleurs étudiants, les meilleurs chercheurs et enseignants et des partenariats financiers ou professionnels. Pour y répondre, les présidents et recteurs multiplient les projets pour faire en sorte que leur établissement sorte du lot, que ce soit en matière de formation, de recherche ou de cadre de vie.

En s'engageant dans le concept « à la mode » du développement durable, ils savent qu'ils renforcent leur compétitivité et leur attractivité. Ainsi, beaucoup se lancent dans des campagnes de rénovations, comme « Plan Campus » lancé par l'Etat en 2008, permettant de créer des campus plus attractifs sur la scène internationale.

Opération Campus (Plan Campus)

Lancé en février 2008 par l'Etat et accompagné d'une enveloppe de 5 milliards d'euros, le Plan Campus vise à faire émerger des campus d'excellence attractifs et compétitifs sur le plan international. L'opération campus est un plan exceptionnel en faveur de l'immobilier universitaire. Il a pour objectif de répondre à l'urgence de la situation immobilière : près du tiers des locaux universitaires sont vétustes.
• 10 campus ont été sélectionnés par un jury international, sur concours, en deux vagues (mai et juillet 2008).
• 2 sites supplémentaires sont venus se rajouter dans le cadre du plan de relance.
• 9 campus prometteurs et innovants ont été distingués.

Source : Comité 21, 2013

- Assurer l'employabilité et la réussite de ses étudiants

L'une des missions de l'Enseignement supérieur est de former les étudiants pour qu'ils puissent s'insérer facilement dans la vie active. Dans ce cadre, les universités et grandes écoles doivent proposer des formations non sélectives. En se dotant de formations dédiées au développement durable, les établissements attirent de nouveaux étudiants et offrent aux entreprises et collectivités une source de personnes compétentes sur ces domaines. Actuellement, les formations sur l'environnement et le développement durable sont des filières ayant de nombreux débouchés.

De plus, la connaissance des étudiants sur les enjeux du développement durable est aujourd'hui un réel avantage pour faciliter l'insertion professionnelle. C'est un concept repris par beaucoup d'institutions, que ce soit au niveau des entreprises avec leur démarche de RSE, ou par les collectivités ou les administrations publiques.

- Assurer la production et la diffusion de la connaissance, grâce à la recherche

Les équipes de la présidence souhaitent démarquer leurs établissements des autres. En misant sur le développement durable, et notamment dans les nouvelles technologies, comme les énergies renouvelables, ils savent qu'ils peuvent recevoir des financements, de nouveaux partenariats, etc. et faire valoir leurs établissements, en tant que référence, sur le plan national ou international.

- Stabiliser un coût de fonctionnement qui ne cesse de croitre

L'immobilier universitaire représente près de 18,5 millions de m² de surface bâtie, réparties en plus de 6 320 bâtiments (Cf. Comité 21, 2013). Souvent vétustes et énergivores, ces bâtiments sont de véritables gouffres financiers pour les établissements. La réduction des moyens financiers publics de la part de l'Etat incite la direction à changer de mode de fonctionnement : diminution des coûts de production (réduction des consommations d'eau, d'énergie, et de matières premières, réduction des quantités de déchets), choix des énergies renouvelables, etc.

Les salariés

Les salariés revendiquent des actions essentiellement dans le but d'améliorer leurs conditions de travail. Parmi les revendications courantes, nous retrouvons :

- L'accès aux services : crèches, sport, culture, bibliothèque, restauration, dialogue social ;
- L'obtention d'avantages sociaux (vacances, transport, etc.) ;
- L'accès à des formations professionnelles et aux concours pour atteindre de nouveaux postes ;
- L'obtention d'une équité professionnelle ;
- La valorisation de leurs travaux et de leurs missions.

Les étudiants

Les étudiants revendiquent des actions dans le domaine social, mais aussi dans le domaine environnemental, afin d'améliorer leurs conditions de vie sur les campus et leurs conditions d'apprentissage. Parmi les revendications courantes, nous retrouvons :

- L'accès aux services : crèches, sport, culture, bibliothèque, restauration ;
- L'accès des campus (transports en commun, etc.) ;
- L'accès à l'Enseignement supérieur pour toutes les personnes qui souhaitent continuer leurs études ;
- L'obtention d'aides : bourses, etc.

1.2 LE PLAN VERT, UN DISPOSITIF D'AIDE A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les pressions internationales et nationales, tout comme les préoccupations de la communauté universitaire et des partenaires locaux, incitent les établissements d'enseignement supérieur à intégrer les enjeux du développement durable dans leur fonctionnement et leurs missions. Pour les soutenir et les aider dans cette démarche, un outil opérationnel et stratégique a été créé, le Plan Vert.

1.2.1 UNE OBLIGATION NATIONALE

L'article 55 de la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 impose à tous les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place une démarche de développement durable, appelée Plan vert. Ce document doit aider les établissements à intégrer une SDD et solliciter par la suite, une labellisation. (Cf. Annexe 3 - Article 55 de la loi Grenelle I de 2009)

> « […] Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un « Plan vert » pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable […] ». Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 - Article 55 - LefiFrance.gouv.fr

L'élaboration du Plan vert a été un travail de concertation entre plusieurs acteurs du monde de l'Enseignement supérieur et du développement durable : CGE et CPU, associations (Réseau français des étudiants pour le développement durable (REFEDD), Fondaterra, Campus Responsables, etc.), ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, etc.

1.2.2 UN DISPOSITIF PERMETTANT LA MISE EN PLACE D'UNE SDD DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Plan vert est un document permettant de rendre concret et crédible l'engagement des établissements dans le développement durable. Il se compose de deux parties complémentaires :

- ✓ Le canevas Plan vert qui décline les neufs défis lancés dans la SNDD ;
- ✓ Le référentiel Plan vert qui est l'outil de pilotage du Plan vert.

Ces outils permettent aux établissements de (Cf. Comité 21, 2013) :

- Structurer les initiatives sectorielles ou ponctuelles existantes dans l'établissement, par l'intermédiaire d'une stratégie. Celle-ci permettra une plus grande cohérence et transversalité des actions de l'établissement ;
- Faire émerger une réelle SDD pour l'établissement, avec des objectifs concrets et réalisables, un plan d'action concret et des indicateurs permettant une évaluation ;
- Contribuer au développement durable de leur territoire aux côtés des autres acteurs locaux ;
- Evaluer et mesurer la performance de l'établissement au regard des lois, règles, normes, circulaires, initiatives volontaires, etc.;
- Comparer dans le temps la performance de l'établissement (d'une période à une autre) et donc de suivre son évolution, voire ses progrès le cas échéant

1.2.3 DES OUTILS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS

LE CANEVAS PLAN VERT, « L'AGENDA 21 » DES CAMPUS

Le canevas Plan vert est un modèle de SDD ou d'Agenda 21 qui accompagne les établissements dans la définition et la mise en œuvre de leur démarche de développement durable. Il reprend et adapte aux universités et grandes écoles les neuf défis clés de la SNDD 2009-2013 (pour une cohérence nationale et européenne).

Le canevas donne un exemple de dispositif opérationnel. Pour chaque défi, des objectifs et des exemples de leviers d'actions adaptés aux établissements d'enseignement supérieur sont proposés. Ils ont pour but d'aider les universités et

grandes écoles à créer un plan d'actions. Pour mesurer l'avancement de la mise en œuvre de ces défis, des indicateurs de suivi sont fournis et un renvoi aux chapitres du référentiel Plan vert concernés permet d'évaluer l'avancée des actions. (Cf. Figure 1)

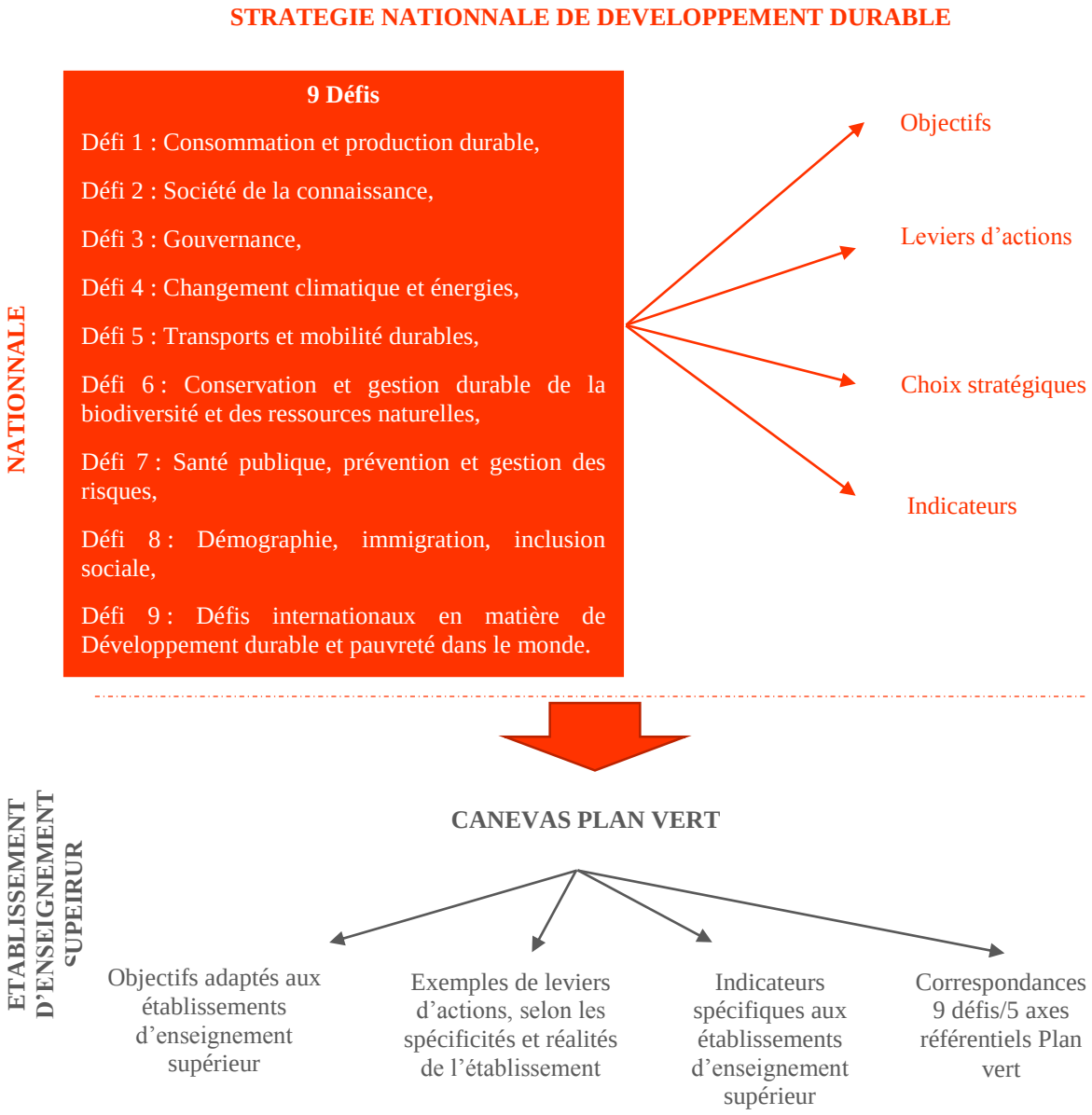

Figure 1 : Schéma de description du Canevas Plan vert)

LE REFERENTIEL PLAN VERT, OUTIL DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le référentiel Plan vert (Développement Durable et Responsabilité Sociétale) est le document opérationnel du Plan vert : il sert à la mise en place d'une SDD. Il se présente non seulement comme un outil de pilotage du Plan vert, commun pour tous les établissements mais également comme :

- Un outil pédagogique DD/RS (développement durable/ responsabilité sociétale) ;
- Un outil de communication et de partage des bonnes pratiques en interne comme en externe ;
- Un guide stratégique avec des objectifs pour l'amélioration continue à 1, 3 et 5 ans et une priorisation des actions à mener en cohérence avec les 9 défis du Canevas du Plan Vert ;
- Un autodiagnostic qui met en avant les points forts, les points faibles et les actions réalisées ;
- Un tableau de suivi de la démarche pour les directions opérationnelles et les référents « DD ».

Le référentiel permet à chaque établissement de :

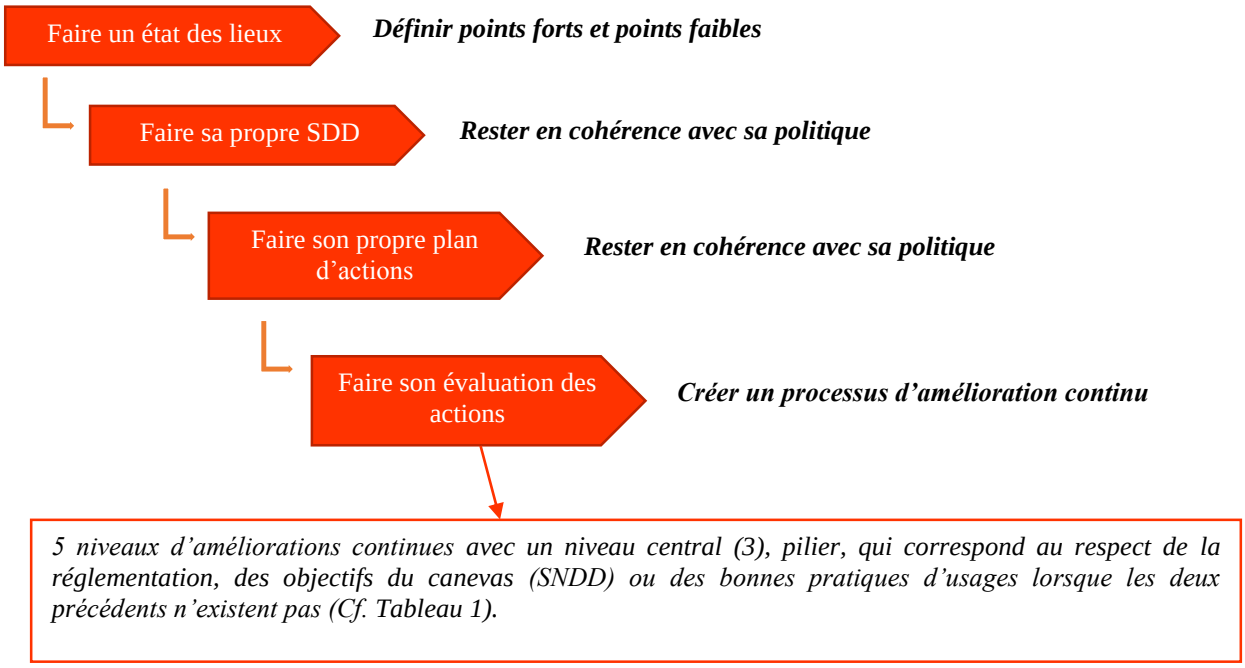

Figure 2 : Schéma des étapes du référentiel Plan vert

Tableau 1 : Définition des niveaux du référentiel Plan vert. Source : http://194.214.98.212/tethys/fr/Colloque_skikda_2013/Article%20Skikda%20-%20Nelly%20Donneaud%20Final.pdf

Niveau 1 Prise de conscience	Niveau 2 Initiation	Niveau 3 Conformité	Niveau 4 Maitrise	Niveau 5 Exemplarité
Prise de conscience du développement durable. Réflexion en cours Aucune formalisation des enjeux du Plan vert.	Début d'état des lieux et de mise en conformité. Mesures partielles de performance. Quelques actions ponctuelles.	Conformité à la législation dont le Plan vert et aux bonnes pratiques d'usages. Formalisation. Evaluation des actions engagées.	Processus d'amélioration continue. Début d'innovation. Recherche d'efficience.	Excellence. Innovation. Reconnaissance par les pairs.

Dans une logique d'amélioration continue, le référentiel doit être renseigné annuellement par les établissements. Entre octobre 2009 et juin 2010, il a fait l'œuvre d'une expérimentation par une soixantaine d'établissements -universités et grande écoles- volontaires. Après ces tests, un nouveau référentiel, simplifié et retravaillé, a été rédigé en 2011 et mis en pratique durant cette même année. Le référentiel Plan vert est aujourd'hui formalisé dans un tableau Excel pour faciliter son utilisation. (Cf. Annexe 4 – Visuel du référentiel Plan vert)

EVADDES, l'outil opérationnel d'auto-évaluation sur le référentiel Plan vert

EVADDES est un outil d'auto-évaluation en ligne, permettant aux établissements, volontaires, les saisis de toutes les actions conduites. Cet outil, imaginé par Fondaterra, automatise et facilite l'utilisation du référentiel. Un établissement peut ainsi réaliser son auto-évaluation (état des lieux sur l'intégration du développement durable), de fixer, suivre, évaluer et réviser son plan d'actions, de s'engager sur des objectifs chiffrés, de rédiger et publier un rapport développement.

EVADDES facilite la remontée des informations concernant la mise en œuvre d'une démarche développement durable sur le plan national, et permet de comparer les établissements entre eux.

Source : http://www.conference-rio2012.gouv.fr/IMG/pdf/27_Fondaterra_EVADDES.pdf

Le Plan vert a été reconnu par la communauté internationale comme un des outils référents lors du sommet de Rio +20. Une étude en vue de la labellisation « développement durable » est en cours. Ce label répondrait aux enjeux suivant (Cf. : DONNEAUD N.) :

- Assurer une reconnaissance nationale et internationale des actions en matière de développement durable dans l'enseignement supérieur français ;
- Protéger et promouvoir la spécificité culturelle de l'enseignement supérieur français en privilégiant un label conçu par les établissements d'enseignement supérieur et qui met en relief l'amélioration continue (versus sélectivité) et la performance (versus processus de management) en matière de développement durable ;
- Fournir aux parties prenantes de l'enseignement supérieur français un outil d'aide à la décision clair, légitime.

1.2.4 RETOURS D'EXPERIENCES

Selon l'étude du Comité 21, en 2013, plus d'une centaine d'établissements ont renseigné la dernière version du référentiel Plan vert. Selon le site du ministère, http://www.developpement-durable.gouv.fr/, en 2012, près de 150 établissements ont mis en œuvre des actions en matière de développement durable.

Cependant, beaucoup d'entre eux ont choisis de travailler ou de s'engager officiellement avec des outils, complémentaires au Plan vert. En voici quelques exemples :

L'Agenda 21 et Agenda 21 scolaire

Défini au préalable pour les collectivités, l'Agenda 21 a été repris par certains établissements, souhaitant bénéficier de pistes d'actions effectives dans leur démarche de développement durable. Il émane d'une volonté propre à l'établissement d'intégrer le développement durable à son fonctionnement. D'après le site www.agenda21france.org, 12 établissements, dont 7 universités, ont choisi de réaliser un Agenda 21 scolaire en 2014. [6]

EXEMPLE D'INITIATIVE

L'Agenda 21 de l'Ecole des Mines de Nantes

Depuis 2007, l'Ecole des Mines de Nantes met en place une démarche de développement durable. L'établissement a choisi de réaliser un Agenda 21, lui permettant de définir un cadre d'actions pour la politique « DD ». Chaque année, un rapport est rédigé permettant une évaluation annuelle de la démarche.

Source : Comité 21, 2013

Les normes

Plusieurs universités et grandes écoles ont choisis de faire certifier, une partie ou l'ensemble de leurs services et bâtiments, en ISO 14000 (gestion environnementale). La norme ISO 26000 (Responsabilité sociétale) est quant à elle sur le point d'être intégrée dans les établissements.
Contrairement au Plan vert, la norme ISO 26000 se montre comme un outil plus complet, permettant une reconnaissance à l'échelle nationale et internationale. Cependant, elle n'est pas certifiable, à la différence des autres normes (ISO 14001, ISO 9001, etc.), elle ne définit pas de niveau de performance et s'inscrit dans une démarche volontaire.

EXEMPLE D'INITIATIVE

INSA Lyon, certifié ISO 14001

L'INSA de Lyon a été certifié ISO 14001 en 2004 pour plusieurs bâtiments au sein de son campus. Plusieurs actions récurrentes et pertinentes sont mises en place et supervisées par 2 ingénieurs à plein temps (Développement Durable et Hygiène & Sécurité). L'école a choisi de renouveler sa certification une deuxième fois (la première étant de 2007). A la suite d'un audit réalisé en mars 2009 par AFAQ AFNOR, le Système de Management Environnemental (SME) de l'école a été mis en avant. L'implication du personnel et des étudiants est importante, et démontre une démarche « DD » « profondément ancrée dans leur état d'esprit ».

Source : http://www.insa-lyon.fr/fr/certification-iso-14001-renouvelee

Les Chartes de DD

Les chartes de développement durable traduisent un engagement officiel de l'établissement et de sa direction sur les thématiques du développement durable ou sur les enjeux environnementaux et sociaux. De nombreuses chartes sur la biodiversité ou l'égalité ont été créées.

EXEMPLE D'INITIATIVE

Université Lille 1, Charte de développement durable

Depuis 2010, l'université Lille 1 s'est engagée dans une démarche de développement durable au travers d'une charte. Elle a été construite en cohérence avec le Plan vert de l'université. Elle engage l'établissement à intégrer les enjeux du développement durable, selon une démarche participative, à tous les domaines de sa politique. La charte est portée par une vice-présidence dédiée et appliquée par un ingénieur d'étude et un groupe de travail représentatif.

Source : site web http://www.univ-lille1.fr/presentation/Universite-responsable/Developpement-durable

Les plans pluriannuels

Les plans pluriannuels permettent aux établissements de s'engager officiellement dans une démarche de développement durable, et rendent compte des actions que l'université ou l'école souhaite mettre en place suivant les objectifs. (Cf. Partie 1.3.2 Le plan pluriannuel de l'uB : des engagements en termes de développement durable)

1.3 UN EXEMPLE CONCRET: L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

L'uB s'est engagée à devenir une université de référence en matière de développement durable. C'est en ce sens que dès 2009, elle a souhaité participer à la phase de test de la première version du référentiel Plan vert et par la suite à la mise en place de son plan pluriannuel « Environnement et Développement Durable ».

Fière de ses 27 000 étudiants, l'université de Bourgogne est devenue une université de renommée nationale, voire internationale. Près de 2 900 salariés (enseignants, chercheurs, personnel administratif ou technique, etc.) accueillent, forment, conseillent les étudiants et participent à la recherche et au fonctionnement interne de l'université.

Etablie sur 6 sites en Bourgogne, dont Dijon, première ville de moins de 250 000 habitants où il fait bon étudier, d'après une étude de « L'Etudiant » en 2013[7], l'uB propose de nombreuses formations, pluridisciplinaires, et des unités de recherche sur toute la région. Son patrimoine bâti d'une surface utile de 317 000 m² et fabriqué pour les facultés de Dijon avec une pierre mythique de la région, la pierre de Comblanchien, lui confère, une richesse culturelle d'une grande importance.

Photo 2 : Vue du campus Montmuzard à Dijon (Crédit photo : Service communication)

Le campus Montmuzard à Dijon, est le véritable cœur de l'université (Cf. Photo 2). Près de 115 hectares d'espaces verts jalonnent les bâtiments, et confèrent aux étudiants et au personnel des espaces de vie et de détente privilégiés. Véritable ville dans la ville, il a pour particularité d'être présenté comme un « campus à l'américaine ». De multiples aménagements, services et infrastructures sont proposés : logements, restaurants universitaires, cafétérias, centre culturel, service de médecine préventive, structures sportives, crèche, distributeur, etc.

L'uB a donc d'innombrables atouts pour intégrer le développement durable à son échelle, et devenir progressivement « l'université durable et citoyenne du 21ème siècle ».

1.3.1 UN CONSTAT INITIAL : DES ACTIONS « DD », MAIS SANS COHERENCE A L'ECHELLE DE L'UNIVERSITE

Depuis les années 1990, l'uB met en place des actions dans le domaine du développement durable, bien qu'elles ne soient pas énoncées comme telles. Elles sont généralement conduites de deux façons, soit par l'initiative de services, de

composantes ou d'individus isolés, comme par exemple l'installation d'équipements de réduction de consommation d'eau dans les bâtiments mis en place par les services techniques ; soit de décisions volontaires de l'université, comme par exemple l'action sociale à destination des personnels et des étudiants.

En 2007, l'université entreprend de fédérer et valoriser ces actions, en s'engageant dans une démarche « DD ». Un an plus tard, un Comité de pilotage « Campus durable et citoyen » va être constitué, sous l'initiative de S. COMPARO, en charge des questions « DD » jusqu'en 2012 et actuel directeur de cabinet du Président. Ce comité conduira à des diagnostics, notamment sur la question des transports. En 2009, des étudiants du Master 2 Transport Mobilité, Environnement, Climat (TMEC) ont mené une étude sur les pratiques et les comportements des étudiants et des salariés en matière de déplacement, dans le but de réaliser un Plan de Déplacement Campus (PDC). Cette même année, l'uB adhère en tant qu'établissement pilote au Plan vert et à l'outil EVADDES. Cette démarche va l'engager à réaliser un état des lieux de ses actions (via son référentiel Plan vert).

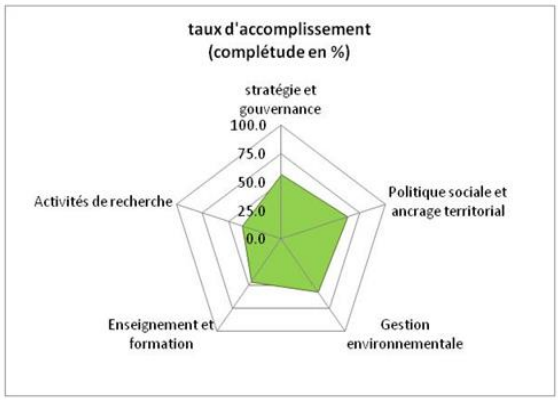

Figure 3: Taux d'avancement moyen des objectifs selon les 5 grands domaines du référentiel développement durable. Source: plan pluriannuel de l'uB, 2010

L'université obtient une note moyenne de 2,3/4 pour l'état d'avancement des 5 domaines du référentiel (Cf. Tableau 2). Ce résultat traduit la présence de nombreux projets engagés mais dont la conduite est trop souvent le fait d'initiatives isolées, sans cohérence à l'échelle de l'établissement (Cf. Plan Pluriannuel de l'université de Bourgogne, 2010). Les notes obtenus dans le domaine « Enseignement et formation » et « Activités de recherche », soit 1,9/4 et 1,5/4, respectivement, abaissent la note moyenne et rend compte des difficultés d'intégration du développement durable dans l'enseignement et la recherche. Quant aux taux d'accomplissement des objectifs de chaque domaine, les activités de recherche, l'enseignement et la formation avoisines les 20-25%, le plus faible taux (Cf. Figure 3). Ce résultat indique que les objectifs fixés ne sont pas atteints dans ces domaines, et renvoi à l'état d'avancement des actions. Il faut noter que 100% d'accomplissement est l'objectif à atteindre pour les établissements d'enseignement supérieur et cela à court terme (Cf. Plan pluriannuel de l'université de Bourgogne, 2010).

Tableau 2: Bilan de l'état d'avancement des actions pour les 5 grands domaines du référentiel. Chaque domaine est composé de plusieurs objectifs chacun noté de 1 à 4 selon son degré d'avancement. Cette notation peut être résumée comme suit :
- 1 : aucune action, aucune démarche entreprise ou en projet
- 2 : actions ou projets isolés sans cohérence à l'échelle de l'établissement
- 3 : engagement de l'établissement dans des actions mais sans évaluation de celles-ci
- 4 : mise en place des actions à l'échelle de l'établissement avec suivi d'indicateurs permettant d'évaluer leurs impacts
Source : Plan pluriannuel de l'uB.

Domaine	nombre d'objectifs	note du domaine	note max du domaine	note moyenne (/4)	taux d'accomplissement (complétude en %)	part du domaine dans la note globale de l'exercice (%)	part théorique du domaine dans la note globale de l'exercice (%)
stratégie et gouvernance	15	34.0	60.0	2.3	56.7	14.7	14.9
Politique sociale et ancrage territorial	31	79.0	124.0	2.5	63.7	34.2	30.7
Gestion environnementale	42	96.0	168.0	2.3	57.1	41.6	41.6
Enseignement et formation	7	13.0	28.0	1.9	46.4	5.6	6.9
Activités de recherche	6	9.0	24.0	1.5	37.5	3.9	5.9
Total exercice	101	231.0	404.0	2.3	57.2	100.0	100.0

Pour résumé, pendant plus de 20 ans, des initiatives ont été conduites à l'uB. Cependant, elles ont été souvent menées de façon isolées, sans transversalités ni concertation avec l'ensemble des parties prenantes de l'établissement. Des U.F.R. pouvaient mener des actions « DD », sans être reconnu des équipes dirigeantes. De ce fait, aucune reconnaissance et valorisation de ces initiatives ne pouvaient être entreprises. L'uB ne pouvait communiquer sur cette image « DD » et se mettre en avant sur le plan national.

Par conséquent, pour répondre aux exigences des enjeux du concept et à sa responsabilité et valoriser les projets existants, l'uB a choisi d'entreprendre une politique structurée, cohérente et engagée par l'intermédiaire d'un plan pluriannuel.

1.3.2 LE PLAN PLURIANNUEL DE L'UB : DES ENGAGEMENTS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Au vue de ce constat, l'uB a entrepris de fédérer toutes les actions portant sur les enjeux du développement durable, en s'engageant politiquement dans une démarche « DD » structurée et transversale. Ce choix se traduira par l'adoption d'un plan pluriannuel « Environnement et développement durable » en 2010. Il doit valoriser et rendre cohérentes les actions menées dans l'établissement ; et rendre compte des engagements pris par l'uB en matière de développement durable. (Cf. Figure 4)

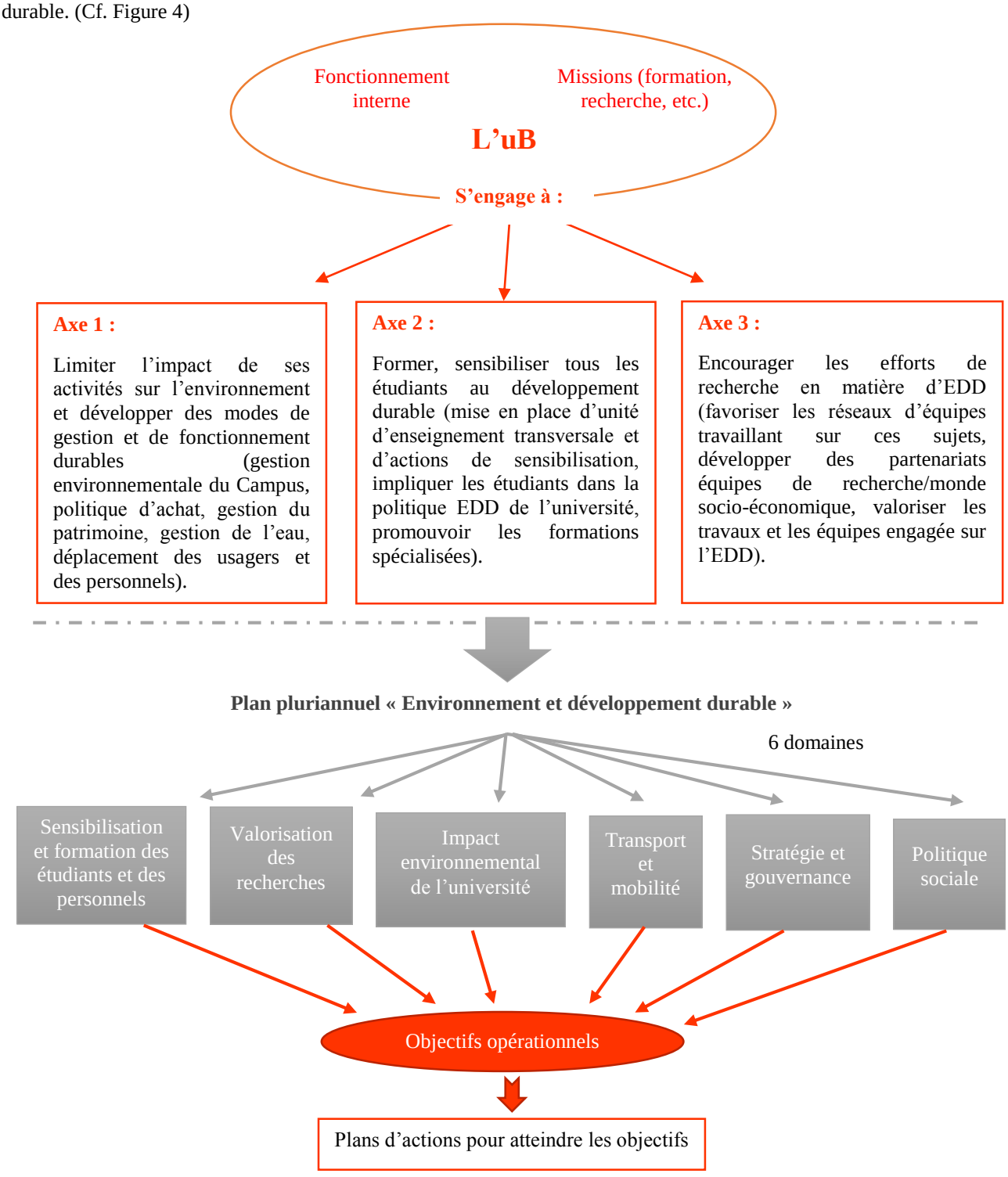

Figure 4 : Schéma de l'organisation du plan pluriannuel "Environnement et « DD » de l'uB

L'un des faits marquant du plan pluriannuel a été la création d'un « bureau » dédié au développement durable en 2011, le service Campus durable et citoyen. (Cf. Photo 4)

Photo 3 : Logo du service Campus durable et citoyen (Source : document de l'uB)

Il a pour objectifs de :

- Mettre en œuvre la politique de développement durable de l'université, définie par la Présidence ;
- Décliner le plan pluriannuel « Environnement et développement durable » en plans d'actions auprès de tous les services, composantes, site territoriaux de l'établissement ;
- Entreprendre des actions de communication et de sensibilisation dans le domaine du développement durable ;
- Etre le relai et l'appui de la gouvernance sur les questions du développement durable auprès de nombreux acteurs (Cf. Figure 5) ;
- Définir les indicateurs à suivre pour chaque objectif du référentiel en concertation avec les services et les acteurs concernés ;
- Rédiger le bilan annuel « DD » sur l'outil EVADDES (Référentiel Plan Vert).

En 2012, A. Borneck est recrutée en tant que responsable du service. Rattaché, en 2014, au Pôle développement durable, qualité et pilotage le service Campus durable et citoyen est sous l'autorité de la directrice du pôle. Il travaille en étroite collaboration avec la vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux. Cet engagement de la gouvernance donne un soutien important aux actions du service. Deux chargés de missions travaillant sur les aménagements du campus et les déplacements doux, complètent la mise en place de la politique « DD » de l'université.
(Cf. Annexe 5 – Organigramme fonctionnel du Pôle Développement durable, Qualité et Pilotage)

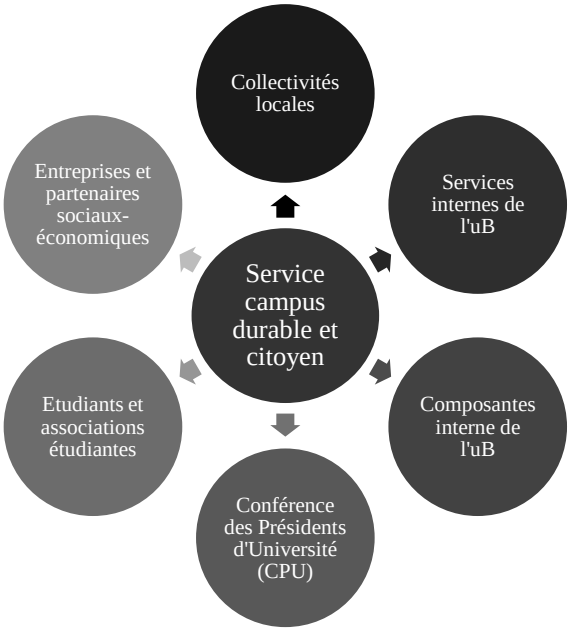

Figure 5 : Les principales collaborations du service Campus durable et citoyen (Cf. : Brochure du service Campus durable et citoyen, 2011)

Le plan pluriannuel de l'uB est, aujourd'hui, le document institutionnel de la démarche développement durable de l'établissement et doit positionner l'uB comme une université de référence en matière de développement durable.

1.3.3 LE REFERENTIEL PLAN VERT DE L'UB : UN OUTIL OPERATIONNEL

Le référentiel Plan vert est l'outil de base de la démarche « DD » de l'établissement. Le service campus durable a choisi de travailler avec ce document pour concrétiser les engagements pris avec le plan pluriannuel. En étant beaucoup plus fonctionnel et opérationnel que le document officiel, il accompagne l'université dans la mise en œuvre concrète d'un plan d'actions en faveur du développement durable.

Avec ce document, le service Campus durable et citoyen a conduit de nombreuses actions, à l'échelle de toute l'université.

EXEMPLE D'INITIATIVE

La gestion des D3E

Conformément à la directive européenne 2002/96/CE de 2003, l'uB recycle et valorise ses Déchets électriques et électroniques (D.E.E.E). Un partenariat a été créé en juin 2013 avec une entreprise locale, AD3E Environnement. Elle se charge de la collecte, du recyclage et de la valorisation de tous les DE.E.E. Le service Campus durable et citoyen est le relai principal entre les différentes composantes et l'entreprise.

Source : Service Campus durable et citoyen

EXEMPLE D'INITIATIVE

Un rapport « DD » prochainement diffusé

En septembre 2014, le premier rapport « développement durable » de l'université sera diffusé auprès des partenaires de l'établissement et de la communauté universitaire. Chargé de sa rédaction, le service Campus durable et citoyen devra le réactualiser chaque année.

Ce rapport contient le bilan de toutes les actions conduites à l'uB dans le domaine du développement durable. Il devra permettre de mettre en avant la transversalité et l'exemplarité des actions et des politiques mises en place. Tout en valorisant les services et les composantes qui ont mis en place ces initiatives.

Source : Service Campus durable et citoyen

LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Exemples d'initiatives à l'uB

Tous les documents constituant une SDD -Plan Vert, Agenda 21, Plan pluriannuel, etc.- reconnaissent que le déploiement et l'atteinte des objectifs de la politique développement durable d'un établissement passe par la communication et la sensibilisation de la communauté universitaire.

La communication vise à transmettre, à faire partager une idée, un projet, un concept sans nécessairement attendre de la personne concernée un changement de son comportement habituel. La sensibilisation, quant à elle, a pour objectif de modifier ou adapter des comportements ou des attitudes face à une situation donnée.

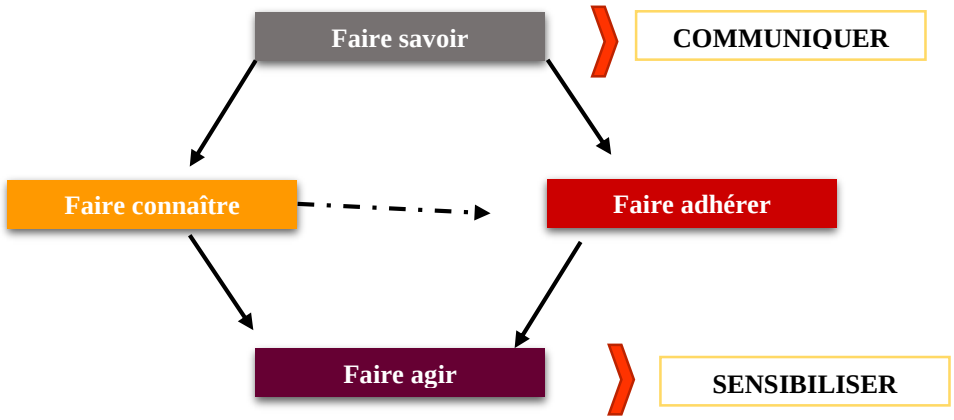

Figure 6 : Schéma décrivant les étapes de la communication et de la sensibilisation

La sensibilisation est indissociable de la communication, un changement de comportement présuppose d'être conscient des conséquences de ses actes et de savoir qu'ils existent des solutions alternatives afin de créer un sentiment d'adhésion (Cf. Figure 6). Pour promouvoir le développement durable, au sein d'une université ou d'une grande école, ces deux concepts permettent de :

1. Faire prendre conscience des problèmes environnementaux, sociaux et économiques que la société subit, en mettant en évidence les conséquences d'un comportement ou d'une décision non conforme aux critères du développement durable ;
2. Faire comprendre les enjeux du développement durable ;
3. Présenter des solutions alternatives pour y remédier ;
4. Influencer et responsabiliser l'opinion de la communauté universitaire ;
5. Développer le sentiment d'appartenance à la société actuelle ;
6. Encourager la participation des acteurs à la politique développement durable de l'établissement.

Cependant, beaucoup établissements ne s'engagent pas pleinement dans ces projets. Réussir une campagne de communication et de sensibilisation demande du temps, un esprit d'écoute et une certaine psychologie pour faire passer un message sans heurter ni blesser l'opinion et la sensibilité de l'individu ciblé. Ces actions s'adressent directement à l'être humain, à ses habitudes, à sa façon de penser ou de vivre. Ainsi, il est beaucoup plus simple pour un établissement de réaliser des projets dits « techniques », plus concrets et matérialisables.

A l'uB, plusieurs campagnes ont été menées par le service Campus durable et citoyen, comme par exemple la rédaction d'un rapport « DD » pour informer des pratiques de l'établissement en matière de développement durable. Mais beaucoup de projets sont au point mort, faute de temps et de moyens (humains, financiers, etc.). L'objectif de ce stage a donc été de lancer plusieurs campagnes pour promouvoir, tout d'abord, le développement durable, au sens propre du terme (le concept même) et pour encourager, ensuite, les déplacements responsables (utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, comme les transports en commun ou le vélo).

Dans cette seconde partie de l'étude, nous verrons quelle est la méthode à suivre pour réaliser des campagnes de communication et de sensibilisation au développement durable, pour ensuite l'appliquer aux deux initiatives citées précédemment.

1.1 AVANT-PROPOS

Toute communication et sensibilisation demandent au préalable une réflexion sur les enjeux, les objectifs, les cibles visées et les moyens qui pourront être mis en œuvre. S'engager dans des actions, sans avoir, au préalable, réfléchis à la façon dont elles pourront être perçues par la communauté universitaire est un risque de désintéressement et de perte de toute crédibilité de l'établissement. A cela s'ajoute une perte de moyens mis en œuvre (financiers, humains, temps, etc.).

Un plan de communication est la formalisation et l'aboutissement de la réflexion préalable. Cet instrument de planification permet de la rendre opérationnelle en définissant les moyens à mettre en œuvre en fonction des cibles visées, du ou des messages à faire passer et des objectifs fixées. (Cf. Figure 7)

Figure 7 : Schéma des étapes pour élaborer un plan de communication

A noter, les services dédiés au développement durable ont, la plupart du temps, la charge de mettre en place avec les services concernés, des campagnes de communication et de sensibilisation auprès des personnels et des étudiants. Cependant, dans de nombreuses situations, ces services sont peu qualifiés dans ces domaines, n'étant pas leur formation initiale ou n'ont pas assez de moyens concrets pour les réaliser (temps, budget, etc.). Le service communication de l'établissement peut être alors un réel atout pour compléter ces lacunes. Il peut donner des conseils sur le choix d'actions à conduire et de la communication à mettre en place en interne.

2.1 1ERE ACTION : IMPULSER UNE DYNAMIQUE PARTICIPATIVE AUX ACTIONS « DD » DE L'UB

L'uB s'est engagé, via son plan pluriannuel, à mettre en place des actions de communication et de sensibilisation pour inciter la communauté universitaire à participer aux initiatives menées. En charge de ce projet, le service Campus durable et citoyen de l'uB a souhaité informer et sensibiliser la communauté universitaire sur les enjeux du développement durable.

2.1.1 ANALYSE DE LA SITUATION

77 % des étudiants interrogés lors de la consultation nationale étudiante en 2011, intitulée « Nos attentes, notre avenir »[1] de la REFEDD, définissent le développement durable comme étant un moyen de préserver les ressources naturelles et l'environnement. 88 % d'entre eux pensent que le développement durable est avant tout une question de relation intergénérationnelle (comme le défini le rapport Brundtland en 1987). Les dimensions sociales et économiques

> « Intégrer les étudiants dans les actions en faveur du développement durable menées par l'université de Bourgogne ; inciter les étudiants, […], à entreprendre des actions en faveurs du développement durable […]. »
> « Sensibiliser l'ensemble du personnel au développement durable par des actions spécifiques […] ». (cf. Plan pluriannuel de l'uB).

sont, quant à elles, mises en retrait. Seuls 29 % évoquent la notion d'équité entre les hommes et 5 % placent l'économie comme priorité du développement durable. (Cf. Rapport REFEDD)

Globalement les étudiants, tout comme la population française, ont une vision environnementaliste du développement durable, globale. L'économie est le domaine le moins représenté dans ce concept, beaucoup ne conçoivent pas économie et environnement. Plusieurs scénarios tendent à expliquer ce phénomène : campagne médiatique ciblée sur les problèmes environnementaux avec dénomination « DD », « Greenwashing », complexité de la définition du développement durable et de ses enjeux, etc. (Cf. Rapport REFEDD & [4]).

A l'uB, le constat est le même. Quand on demande à des étudiants ou à des salariés, comment ils définiraient le développement durable, la réponse est sensiblement semblable à l'enquête : le développement durable, c'est la protection et la préservation de l'environnement ! A cela s'ajoute, une ignorance fondée des initiatives « DD » mis en place à l'uB et le manque d'information qui en résulte. En discutant avec des étudiants, le développement durable ne se résume à l'université qu'à la mise en place du tramway, en 2012 et au verdissement du campus. Le service Campus durable et citoyen est inconnu pour beaucoup, et pour exemple, moi-même je ne savais qu'un service dédié au développement durable existait à l'université, il y a quelques mois de cela. Cependant, globalement, le personnel administratif ou technique se retrouve souvent en relation avec le service, sur la question des déchets ou des transports, ce qui facilite les échanges d'informations et de connaissances.

Il est clairement à noter qu'un manque de communication et de sensibilisation de la communauté universitaire sur les questions de développement durable, à l'uB et plus globalement, rend préjudiciable les actions « DD » menées par le service Campus durable et citoyen et par les autres services.

Cependant, il est à préciser, qu'actuellement, de nombreuses formations proposent des cours sur le développement durable ou sur le concept de RSE, et cela à des niveaux différents (Licence, Master, Doctorat) à l'uB. De plus, dans certaines filières, des enseignants évoquent ces concepts sans pour autant les citer explicitement, ce qui conduit à un manque de connaissance du sujet, mais qui peut s'améliorer avec le temps.

Pour résumer, la notion de développement durable reste un concept flou et peu compréhensible par la communauté universitaire. La vision transversale et globale qui constitue ce concept n'est pas intégrée dans les mentalités. Ce qui est un réel frein pour l'engagement et la participation des étudiants ou du personnel aux actions « DD » de l'université.

De plus, défini selon l'intérêt que l'on veut en faire, le développement durable est très, voire trop, souvent introduit pour de mauvaises raisons. L'exemple type est le « Greenwashing », introduisant une appréhension du concept et de la réticence. De nombreuses personnes ne se sentent ainsi pas ou peu concernées. A l'uB, les nombreuses actions « DD » entreprises sont, généralement, non définies comme telle. L'ignorance pour beaucoup du service Campus durable et citoyen est un véritable frein à l'engagement des étudiants et à la participation des salariés.

[1] En mars 2014, le REFEDD a lancé une nouvelle consultation nationale étudiante dont les résultats seront connus prochainement.

La problématique qui se pose est la suivante : quels pourraient être les moyens mis en œuvre par le service Campus durable et citoyen, pour inciter l'adhésion du personnel, des enseignants et des étudiants à la politique « DD » de l'établissement.

Forces et faiblesses de l'uB :

+

- Le service Campus durable et citoyen à l'appui de la vice-présidente en charge du développement durable et de la directrice du pôle pilotage ;
- L'uB possède de nombreux relais de communication : réseaux sociaux (Facebook, Twitter), sites internet, Intranet, ENT, mèl, affichage, etc. ;
- Le service communication de l'uB donne des conseils et peut mettre en page les différents documents ;
- Le Service campus durable et citoyen est présent où se concentre la plus grande partie des étudiants et du personnel (campus Montmuzard) ;

-

- Une méconnaissance du service Campus durable et citoyen et de ses missions par beaucoup d'étudiants et par des salariés ;
- Une répartition géographique de l'uB vaste : 6 sites répartis dans toute la Bourgogne qui implique une communication et une sensibilisation à distance ;
- Un personnel peu engagé, ne montrant pas ou peu l'exemple ;
- Des moyens financiers et humains limités.

2.1.2 PLANIFICATION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

OBJECTIFS

Les objectifs peuvent être divisés en 3 catégories :

- ✓ *Sensibilisation au développement durable (concerne les changements de comportement)*
  - Susciter l'intérêt pour le développement durable ;
  - Informer sur les enjeux du développement durable ;

- ✓ *Notoriété de l'université (correspond à la renommée de l'université et de son service Campus durable et citoyen)*
  - Faire valoir l'uB en tant qu'établissement œuvrant pour le développement durable ;
  - Faire valoir et faire connaître le service Campus durable et citoyen et ses missions à la communauté universitaire ;

- ✓ *Image de l'uB (correspond à l'image de l'université renvoyée à la communauté universitaire)*
  - Développer le capitale sympathie et confiance de l'uB ;
  - Encourager la communauté à participer à la démarche de développement durable de l'université.

LES CIBLES

Les cibles visées par cette démarche de communication sont, principalement les étudiants et le personnel de l'université. Plusieurs cibles secondaires pourront être touchées, comme les partenaires économiques (entreprises, etc.), institutionnels (collectivités, etc.) ou associatifs. Le grand public pourra être aussi atteint.

STRATEGIE DE COMMUNICATION

Pour atteindre nos objectifs, nous devons choisir un contenu clair et précis. Nous ne souhaitons pas utiliser de messages traditionnels, souvent trop condescendants, culpabilisants ou désapprobateurs qui risqueraient de détourner l'attention des étudiants et du personnel au lieu de les intéresser. Nous souhaitons faire passer des messages positifs, avec un contenu innovant, moderne et attractif.

Nous voulons, de plus, mettre en avant les actions mises en place à l'uB en matière de développement durable, que ce soit par le service Campus durable et citoyen que par d'autres services. L'idée est d'apporter des informations sur les

actions entreprises et sur le service pour encourager l'adhésion des personnes aux choix de l'université et inciter à l'action, via la participation. Nous devons, ainsi, montrer une image attractive, crédible et distinctive.

Pour cela, nous souhaitons réaliser un travail d'information et de vulgarisation. Il sera nécessaire de concevoir des documents, des outils et des supports informatifs et visibles qui devront contenir :

- Une présentation générale du service Campus durable et citoyen et de quelques exemples de ses missions ;
- Une information sur les actions menées à l'uB, en gage d'exemplarité et de transparence ;
- Une information sur le concept du développement durable, au sens propre ;
- Un message incitatif à la participation aux actions.

Les moyens de communication devront être visibles et gratuits. Il sera aussi nécessaire de faire des journées dédiées au développement durable pour capter l'attention d'un plus grand nombre d'acteurs universitaires.

MESSAGE

Le message que nous souhaitons mettre en avant est le suivant :

« Le développement durable est un atout pour l'uB, non seulement pour la préservation de son environnement, mais aussi pour la qualité de vie sur son campus. En participant, chacun à sa façon, à la politique de développement durable de l'établissement, nous pouvons aller au-delà des objectifs fixés et faire de l'uB, l'université de référence pour le 21ème siècle. »

2.1.3 PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE

MOYENS DE COMMUNICATION

Pour atteindre nos objectifs, plusieurs moyens de communication ont été choisis :

- ***Evènements, manifestations***

(1) JOURNEE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'UB

En s'appuyant sur la semaine nationale du développement durable qui se déroule tous les ans, du 1er au 7 avril, nous avons souhaité organiser une journée d'animations sur le thème « Consommer autrement » (thématique 2014). Cette journée doit sensibiliser la communauté universitaire aux enjeux du développement durable, notamment aux modes de consommation. Elle doit permettre, en plus, de communiquer sur le service Campus durable et citoyen.

C'est la première fois que l'université organise une journée dédiée au développement durable. Pour cela, nous avons choisis de mettre en place deux animations, réparties sur une seule journée. Selon les résultats (avis et nombre de participants), d'autres animations pourront être mise en place dans les prochaines éditions. Cette année permettra d'obtenir un premier retour d'expérience, pour ensuite choisir des animations efficaces et innovantes.

La première animation, un « Café Répare » doit permettre d'informer le public sur les enjeux de l'économie circulaire. Il s'agit de proposer une réparation gratuite d'équipements électriques et électroniques (machine à café, ordinateur, etc.), tout en leur proposant un petit déjeuner. La deuxième animation, une « balade à vélos accompagnée d'un pique-nique zéro déchet », traite de la mobilité douce et de la consommation alimentaire. Avec cette animation, nous pouvons informer le personnel sur le service de mise à disposition de vélo pour les déplacements professionnels (les vél'uB), tout en communiquant sur une nouvelle façon de consommer.

Public visé : les étudiants et le personnel

- ***Imprimés***

(2) GUIDE DU PERSONNEL ET DE L'ETUDIANT

Chaque année, des guides informatifs sont rédigés par le service communication de l'uB. L'un à destination des nouveaux étudiants, l'autre pour les nouveaux salariés. En plus de cette diffusion, ces guides sont téléchargeables, en version « Portable Document Format » (PDF), sur le site de l'université. Ils sont mis, aussi, à disposition dans les différents kiosques des bâtiments. En s'appuyant sur ces documents, nous pensons informer la communauté universitaire, plus facilement, sur les actions « DD » réalisées à l'uB et sur le service.

Public visé : les étudiants et le personnel

- ***Supports informatiques***

(3) ARTICLES SITE CAMPUS DURABLE

Le site Campus durable est le site dédié au développement durable de l'université (Cf. Photo 4). Il est une base efficace pour diffuser des informations pour les étudiants et le personnel sur les questions du développement durable et des actions mises en place. Géré par le service Campus durable et citoyen, le site permet de mettre des articles en ligne facilement, accessible à toute la communauté universitaire et au grand public.

Plusieurs articles pourront être rédigés, notamment sur les bonnes pratiques aux quotidiens. Une liste brève et informative sur les éco gestes, pour susciter l'attention du début à la fin de la page, pourrait inciter l'action.

Public visé : les étudiants, le personnel, le grand public

Photo 4 : Capture d'écran du site http://campusdurable.u-bourgogne.fr/

CALENDRIER

Les actions devront être concises et faciles à mettre en place, du fait de la durée du stage (5 mois). Ce qui est plutôt court pour des actions de communication et de sensibilisation qui demande en général un temps d'élaboration et de diffusion plutôt conséquent. (Cf. Figure 8)

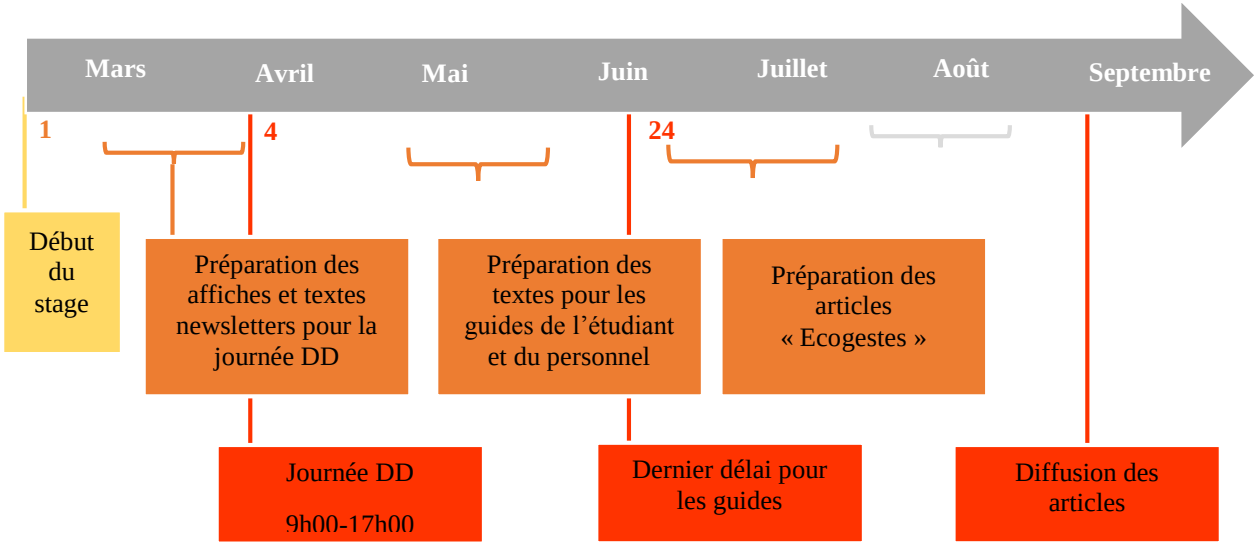

Figure 8 : Calendrier des tâches à réaliser

RESSOURCES HUMAINES, FINANCIERES ET MATERIELLES

(1) JOURNEE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'UB

- *Ressources humaines, financières et matérielles des différentes animations organisées lors de la journée du développement durable à l'uB* (Cf. Tableau 3)

Tableau 3:Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour les animations

Animations	**« Café répare »**		**Ballade à Vél'uB pique-nique « zéro déchet »**
	Petit déjeuner	*Réparation appareils électroniques + recyclage*	
Organisateur	A. BORNECK		J-M. YONS
Prestataire	CROUS	D. SANCEY et AD3E	Aucun
Matériel nécessaire	Table	Tables	Vél'uB
Budget prévisionnel pour le service « DD »	150 €	350 €	0 €

- *Ressources humaines, financières et matérielles de la communication mise en place, en interne, pour informer sur la journée du développement durable de l'uB* (Cf. Tableau 4)

Tableau 4 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour la communication interne pour la journée « DD »

Com'	**Affiches**	**Newsletters**	**Facebook de l'uB**	**Facebook Campus durable**	**Site Campus durable**	**Site de l'uB**
Service ou personne chargés de la rédaction	E. RICAUD	E. RICAUD	Service communication	X	E. RICAUD	Service communication
Service ou personne chargés de la diffusion	A. BORNECK	Service communication	Service communication	A. BORNECK	A. BORNECK	Service communication
Prestataire	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Budget prévisionnel pour le service « DD »	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

(2) GUIDE DU PERSONNEL ET DE L'ETUDIANT

- *Ressources humaines, financières et matérielles utilisées pour la rédaction des guides* (Cf. Tableau 5)

Tableau 5 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour les guides (personnel et étudiant)

Guides de l'uB	**Page « DD » du guide de l'étudiant 2014-2015**	**Page « DD » du guide du personnel 2014-2015**
Service ou personne chargés de la rédaction	E. RICAUD	E. RICAUD
Service ou personne chargés de la diffusion	Service communication	Service communication
Prestataire	Aucun	Aucun
Budget prévisionnel pour le service « DD »	0 €	0 €

(3) ARTICLES SITE CAMPUS DURABLE

- *Ressources humaines, financières et matérielles utilisées pour la rédaction des articles du site Campus durable* (Cf. Tableau 6)

Tableau 6 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour les articles sur les écogestes

Site campus durable	**Articles sur les écogestes**
Service ou personne chargés de la rédaction	E. RICAUD
Service ou personne chargés de la diffusion	A. BORNECK
Prestataire	Aucun
Budget prévisionnel pour le service « DD »	0 €

ORGANISATION ET DEROULEMENT

(1) JOURNEE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'UB

La journée « DD » de l'uB est organisée par le service campus durable, sous l'accord de la directrice du pôle pilotage et de la vice-présidente en charge du développement durable. Cependant, une demande devra être formulée auprès du service Hygiène et Sécurité pour formaliser et approuver les animations.

Par ailleurs, les actions menées seront inscrites sur le site du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, suite à l'appel à projet des évènements organisés lors de la semaine du développement durable partout en France.

➔ *Le « Café Répare »*

La réparation des appareils électriques et électroniques sera réalisée par D. SANREY, autoentrepreneur. Il devra faire un diagnostic des problèmes, puis à la suite, soit réaliser la réparation, si celle-ci est possible, soit indiquer à la personne les pièces à acheter, soit mettre l'appareil en recyclage. Ainsi, nous avons compté un volume horaire de 7 heures. Le recyclage des appareils défectueux est assuré par l'entreprise AD3E à la fin de la journée. Le partenariat avec l'entreprise, déjà existant, a permis d'être renforcé. AD3E pourra fournir des pièces de rechange le matin même.

Les petits déjeuners proposés seront en libre-service pour attirer le public. Des affiches sur l'économie circulaire et le concept du développement durable seront affichés au niveau de l'animation. Pour attirer le plus de public, le lieu choisi est le hall du bâtiment droit lettre sur le campus Montmuzard à Dijon (lieu principal de passage d'une majorité d'étudiants et de salariés).

➔ *La « balade à vélo et pique-nique zéro déchet »*

Jean Marc YONS, chargé de mission « Mobilité douce », a souhaité organiser la balade à vélo, suivi d'un pique-nique zéro déchet. Une inscription, au préalable, devra être faite afin de connaitre le nombre de vélo à réserver et à sortir des bâtiments. Cette balade sera l'occasion, pour les étudiants et le personnel inscrits, de découvrir ou redécouvrir le patrimoine du campus Montmuzard et apprendre des anecdotes sur l'université. De plus, elle permettra de mettre en évidence les Vél'uB, dans le but d'informer le personnel sur cette mise à disposition de vélo. Lors de l'animation, J-M YONS sera chargé de la visite guidée, tandis qu'A. BORNECK devra assurer la sécurité. Des gilets jaunes permettront de repérer le groupe et ajouter de la visibilité à la démarche. La balade se déroulera entre 12h et 14h pour attirer le plus de public.

Le pique-nique sera l'occasion pour la communauté universitaire d'apprendre à consommer autrement, en n'utilisant pas d'objets d'emballage habituelle (papier aluminium, etc.).

➔ *La communication sur l'évènement*

La communication en interne sur les animations sera réalisée par le service Campus durable et citoyen, sous l'accord de la vice-présidente et la directrice du pôle pilotage.

Dans le but d'informer sur l'évènement national de la semaine du développement durable, nous avons téléchargé un kit de communication sur le site www.developpement-durable.gouv.fr du ministère de l'Ecologie, du Développement

durable et de l'Energie, légalement et gratuitement. Il sera apposé dans tous nos documents écrits de communication (affiches, newsletters, etc.).(Cf. Figure 9)

Figure 9 : Exemple de visuel mis à disposition par le ministère (http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Semaine-du-developpement,6917-.html)

Nous réaliserons et enverrons une cinquantaine d'affiches dans tous les bâtiments du campus Montmuzard et sur les sites universitaires de la rue Chabot Charny et de la rue Charles Dumont. La couleur, la mise en page et la typographie seront revues et corrigées avec l'aide du service communication de l'université. Les coordonnées des personnes à contacter pour toutes informations sur la manifestation devront être annotées en bas de l'affiche. Sur la forme, les affiches doivent attirer l'attention, par des couleurs vives et donner le maximum d'informations sur l'évènement, tout en étant facile et rapide à lire. Une mise en avant du service Campus durable et citoyen devra en être assurée.

Pour les newsletters étudiants/personnels, nous réaliserons des textes avec le programme de la journée que le service communication diffusera. Une note d'information sera aussi diffusée sur les différents réseaux sociaux de l'université (Facebook de l'uB, Facebook Campus durable, twitter, etc.)

Nous demanderons une note d'information sur l'agenda de l'uB, présent sur le portail institutionnel u-bourgogne. fr.

(2) GUIDE DU PERSONNEL ET DE L'ETUDIANT

Toujours sous accord de la directrice du pôle et de la vice-présidente, nous avons souhaité intégrer dans le guide du personnel et de l'étudiant une page dédiée au développement durable. Le service communication, chargé de la rédaction, a pu nous donner une page dans chaque guide.

Les pages « DD » devront être concises, simples, colorées, claires et modernes pour attirer le lecteur. Elles devront mettre en avant le service Campus durable et citoyen et donner des exemples d'actions menées à l'uB, répondant aux enjeux du développement durable. De plus, elles devront contenir un message fédérateur pour amener la communauté universitaire à participer à ces actions.

Par ailleurs, un lien vers le site « Campus durable » sera indiqué pour permettre d'informer les acteurs sur la présence d'un site dédié au développement durable à l'université et les inciter s'y rendre.

Un échange constant devra être fait avec le service communication pour la mise en page.

(3) ARTICLES SITE CAMPUS DURABLE

Les articles mis en ligne sur le site « Campus durable » seront réalisés par le service Campus durable et citoyen. Nous avons choisis de mettre en avant les écogestes afin d'en informer la communauté universitaire. Les articles devront être concis, faciles et rapides à lire, modernes et amusants pour inciter l'adhésion du lecteur.

Une idée de séparer les écogestes en 3 articles a été émise : « In home », « Au bureau » et « Sur le campus ».

2.2 ACTION N°2: INCITER A DE NOUVEAUX MODES DE DEPLACEMENTS

Pour répondre aux obligations nationales (les lois Grenelle, la loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE), le décret du 22 décembre 2006 et la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)), l'uB a élaboré son propre PDC en 2013. Conformément aux objectifs du son plan pluriannuel, il doit permettre de limiter les impacts des déplacements sur l'environnement (réduction des émissions des gaz à effet de serre, etc.).

Le service Campus durable et citoyen a la charge de la mise en place du PDC, et notamment de la communication et la sensibilisation de la communauté universitaire sur les questions des modes de transport, alternatifs à la voiture individuelle.

Plan de déplacement des campus (PDC)

Décret du 22 décembre 2006 : les administrations publiques donc les établissements publics d'enseignement supérieur situés dans une agglomération de plus de 100 000 habitants doivent établir des plans de déplacement de l'administration.

Source : Comité 21, 2013

2.2.1 ANALYSE DE LA SITUATION

Deux études ont été réalisées afin d'identifier la pratique des déplacements des étudiants et du personnel sur les campus bourguignons.

La première a été réalisée par les étudiants de Master 2 Transport Mobilité, Environnement, Climat (TMEC) en 2009, 4 ans avant la mise en place du tramway à Dijon. Une enquête et un diagnostic territorial a été mis en place sur le campus Montmuzard. L'enquête a réunis près de 3 182 personnes, dont 2 544 étudiants. Elle a montré que plus d'un 1/3 des étudiants utilisaient les transports en commun, tandis que la marche ou la voiture constituaient les deux autres principaux modes de déplacement. Concernant le personnel, ils sont plus de 60 % à utiliser leur voiture pour venir à l'uB, bien que résidant le plus souvent à proximité du campus.

Il est à souligner que cette étude devait permettre de mettre en place un PDC pour l'université. Cependant, le projet de mise en place du tramway en 2012 a stoppé le projet.

Une deuxième enquête a donc été mise en place en 2013 via un bureau d'étude, « Auxilia ». Cette étude avait pour but de compléter le travail réalisé par les étudiants en 2009, en prenant en compte les autres sites universitaires (hors campus Montmuzard). Au total, l'enquête a obtenu 605 réponses. Elle a démontré que sur les sites universitaires, l'utilisation de la voiture restait importante, malgré le fait de la présence de transport en commun. Le personnel en était les premiers utilisateurs.

A la suite de cela, un PDC a été mis en place en 2013. Il rentre dans le cadre du plan pluriannuel mais aussi dans le Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon. Un complément d'enquête sera réalisé fin septembre 2014 sur le campus Montmuzard pour prendre en compte la modification des pratiques de déplacement avec le tramway et permettre de compléter le document.

D'après les enquêtes, plus de la moitié des personnes interrogées sont prêts à changer de modes de transport, autres de la voiture individuelle, si des aménagements et des informations sont proposés : diffuser des informations sur les transports, mettre en place des stationnements vélos, réaménager des cheminements piétonniers, etc. Il est ainsi nécessaire d'encourager les acteurs à délaisser leur voiture individuelle vers des solutions alternatives pour venir à l'uB (marche, vélo, trottinette, train, covoiturage, bus, car, télétravail, multimodales).

La problématique est la suivante : par quels moyens pouvons-nous inciter la communauté universitaire, salariés et étudiants, à utiliser de nouveaux modes de déplacement, alternatifs à l'utilisation de la voiture individuel.

Forces et faiblesses de l'uB :

+

- Le service Campus durable et citoyen à l'appui de la vice-présidente en charge du développement durable et de la directrice du pôle pilotage ;
- L'uB possède de nombreux relais de communication : réseaux sociaux (Facebook, Twitter), sites internet, Intranet, Mail, ENT, mail, affichage, etc. ;
- Le service communication de l'uB donne des conseils et peut mettre en page les différents documents ;
- Le Service campus durable et citoyen est présent où se concentre la plus grande partie des étudiants et du personnel (campus Montmuzard) ;
- La présence de nombreux moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle sur les différents sites universitaires
- Une mise à disposition pour le personnel du campus dijonnais de vélo pour leur déplacement

professionnelle, les Vél'uB ;
- La mise en place par le Conseil régional d'une plateforme d'informations sur les transports en Bourgogne (train, bus, tram, car, vélo, covoiturage, autopartage...) : « Mobigo » ;

-

- Une méconnaissance du service Campus durable et citoyen et de ses missions par beaucoup d'étudiants et de salariés ;
- Une répartition géographique de l'uB vaste : 6 sites répartis dans toute la Bourgogne qui implique une communication et sensibilisation à distance ;
- Un personnel peu engagé, ne montrant pas ou peu l'exemple ;
- Des moyens humains et financiers limités ;
- Un service de covoiturage via « Mobigo » difficile à utiliser.

2.2.2 PLANIFICATION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

OBJECTIFS

Les objectifs peuvent être divisés en 3 catégories :

✓ *Information sur les modes de transport sur les différents sites universitaires de l'uB*
- Information sur les réseaux de transport urbains présent sur les différents sites ;
- Information sur les services de location de vélos sur les différents sites ;
- Information tarifaire et plan des réseaux ;
- Information sur les procédures applicables aux déplacements domicile-travail et professionnels pour les salariés ;

✓ *Sensibilisation*
- Informer la communauté universitaire sur les impacts de leurs déplacements : pour l'environnement, la qualité de vie et l'argent dépensé ;

✓ *Notoriété de l'université (correspond à la renommée de l'université et de son service campus durable et citoyen)*
- Faire valoir l'uB en tant qu'établissement œuvrant pour le développement durable ;
- Faire valoir et faire connaître le service campus durable et citoyen et ses missions à la communauté universitaire

✓ *Image de l'uB (correspond à l'image de l'université renvoyée à la communauté universitaire)*
- Développer le capitale sympathie et confiance de l'uB ;
- Faire participer des acteurs universitaires à l'information ;
- Encourager la communauté à participer à la démarche de développement durable de l'université.

LES CIBLES

La démarche vise, principalement, les étudiants et le personnel. Cependant le grand public peut prendre connaissance des informations qui seront mises à disposition.

STRATEGIE DE COMMUNICATION

Pour atteindre nos objectifs, le message à faire passer devra être clair, précis et doit fournir un maximum d'informations. Il devra répondre à différentes questions : pourquoi utiliser d'autres modes de transports, comment peut-on les utiliser, quels sont les moyens mis à disposition à l'uB pour venir autrement qu'en voiture, etc. L'idée est d'apporter un maximum d'informations, tout en donnant un contenu attractif, rapide et facile à lire.

Nous devons faire un travail d'information et de vulgarisation. Pour cela, il est nécessaire de concevoir des documents, des outils et des supports informatifs et visibles qui doit contenir :

- Une présentation générale des déplacements dits « responsables »
- Une information concernant les modes de transports disponibles sur les différents sites (vélos, transports en

commun, etc.)

- Une information sur les services proposés à l'uB : Vél'uB, réduction des abonnements de transports en commun, mise à disposition de stationnement vélo et de douches, etc.
- Une information pratique sur le covoiturage, l'utilisation du vélo, etc.

Ces moyens de communication devront être visibles et gratuits. Il sera aussi nécessaire de faire des journées dédiées aux modes de transports « responsables » pour capter l'attention d'un plus grand nombre d'acteurs universitaires et les inciter à leur utilisation.

MESSAGE

Le message que nous souhaitons mette en avant :

« Utiliser un mode de transport alternatif à sa voiture individuelle, ce n'est pas simplement préserver l'environnement mais c'est faire des économies et entrer dans la société du 21ème siècle. »

2.2.3 PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE

MOYENS DE COMMUNICATION

Pour atteindre nos objectifs, plusieurs moyens de communication ont été choisis :

- ***Manifestations***

(1) SEMAINE DE LA MOBILITE

En s'appuyant sur la semaine européenne de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2014, nous avons souhaité mettre en place plusieurs animations sur le thème des déplacements responsables. C'est troisième édition à l'uB.

Nous avons choisis de poursuivre la participation au challenge « Au travail sans ma voiture », le 16 et 17 septembre, qui doit créer un élan favorable pour utiliser d'autres moyens de transport que la voiture. Le 17 sera l'occasion de créer un challenge entre tous les services de l'université, pour encourager la mobilisation du personnel. Nous organiserons une journée d'animations dédiée aux transports responsables le jeudi 18 septembre. Elle concorde avec une journée où les étudiants n'auront pas cours (pendant tout le mois de septembre, l'université propose chaque jeudi des activités et des animations pour faire découvrir les services et les activités possibles sur le campus (sport, culture, etc.).

La semaine de la mobilité à l'uB doit sensibiliser la communauté universitaire sur la question de la mobilité durable et responsable. Cette semaine sera l'occasion, comme pour la semaine du développement durable, de faire découvrir le service Campus durable et citoyen aux nouveaux arrivants.

Les animations choisis sont les suivantes : un atelier de gravage Bicycode®, permettant aux personnes de retrouver leur vélo en cas de vol, un atelier de remise en selle pour réapprendre à utiliser le vélo et une balade à vélo accompagnée d'un pique-nique zéro déchet (même animation proposée que lors de la semaine du développement durable).

Public visé : les étudiants et le personnel

- ***Imprimés***

(2) GUIDE DU PERSONNEL ET DE L'ETUDIANT

En s'appuyant des guides de l'étudiant et du personnel, nous envisageons d'informer la communauté universitaire sur les transports disponibles pour accéder et circuler sur les différents campus. Les réseaux de transport urbain et les services de location de vélos disponible sur les sites seront indiqués avec les tarifs, les réductions (abonnement avec remboursement à hauteur de 50% par l'uB pour le personnel, tarif -26 ans pour les étudiants) et les contacts.

Un lien vers le site et le mèl du service Campus durable et citoyen sera noté pour inciter les personnes à aller sur le site ou demander des renseignements.

Public visé : les étudiants et le personnel

(3) CHARTE DES BONNES PRATIQUES

Afin d'inciter les salariés à utiliser des modes de transports alternatifs à la voiture et rappeler quelques règles pour les déplacements professionnels, une charte doit être rédigée. Cependant, elle ne devra pas prendre la forme conventionnelle, elle doit être simple à lire, tout en donnant un maximum d'informations sur les déplacements professionnels : carte Divia non nominative, Vél'uB, etc.

Le message ne doit pas être incitatif, mais plutôt informatif. Cette charte rentre dans le cadre du PDC.

Public visé : le personnel

- ***Supports informatiques***

(4) ARTICLES SITE CAMPUS DURABLE

Plusieurs articles sur les transports ont pour projet d'être réalisés. Un récapitulatif des modes de transport présent sur les différents sites sera rédigé, donnant un maximum d'informations sur les transports en commun (services, tarification), les services de location vélos (tarification, fonctionnement) et le covoiturage. Des articles donnant des conseils sur les modes de transports vont être crées, comme par exemple sur la pratique du vélo (comment bien circuler à vélo, etc.), l'utilisation du covoiturage (mode d'emploi) et les transports durables (avantages et bénéfices, etc.).

Public visé : les étudiants, le personnel et le grand public

CALENDRIER

Les actions devront être concises et faciles à mettre en place, du fait de la durée du stage (5 mois). Ce qui est plutôt court pour des actions de communication et de sensibilisation qui demande en général un temps d'élaboration et de diffusion plutôt conséquent. (Cf. Figure 10)

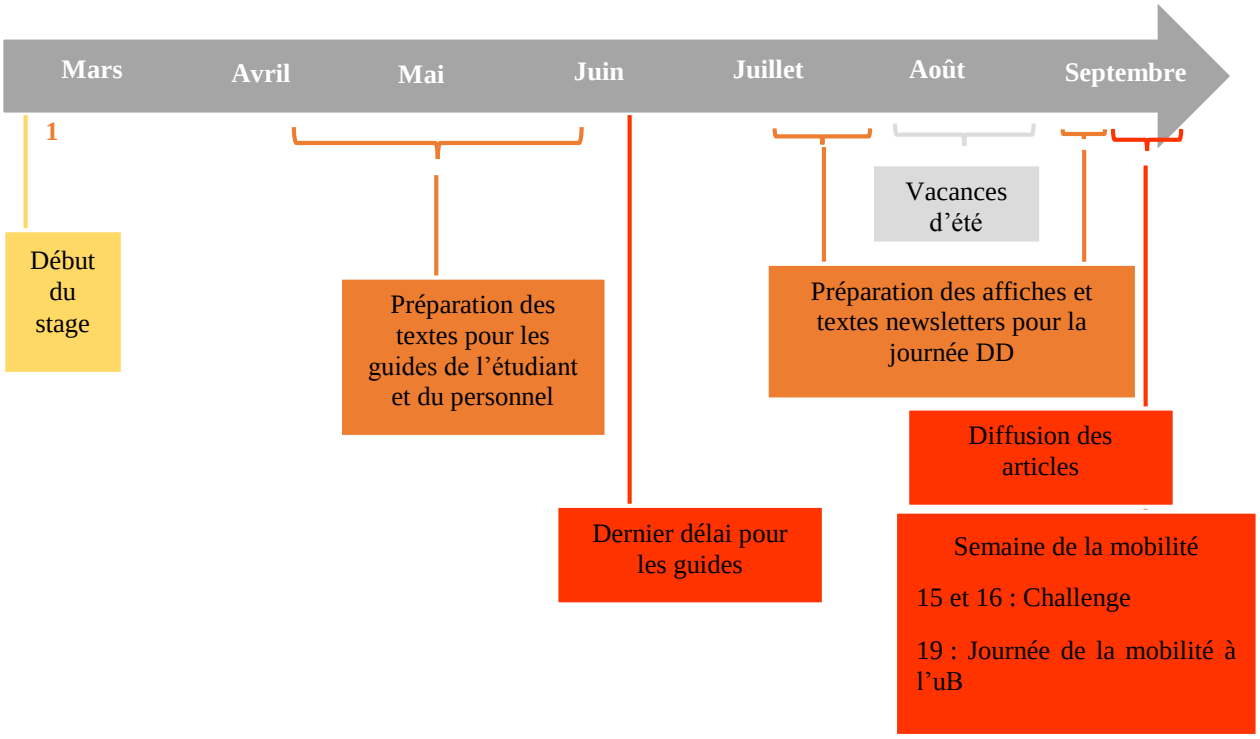

Figure 10 : Calendrier des tâches à réaliser pour inciter à l'utilisation de transports durables

RESSOURCES HUMAINES, FINANCIERES ET MATERIELLES

(1) SEMAINE DE LA MOBILITE A L'UB

- *Ressources humaines, financières et matérielles des différentes animations organisées lors de la journée du développement durable de l'uB* (Cf. Tableau 7)

Tableau 7 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour les animations

Animations	**Challenge « Au travail sans ma voiture » et challenge « interbâtiment »**	**Atelier de gravage Bycicode**	**Ballade à Vél'uB pique-nique « zéro déchet »**	**Atelier de remise en selle**
Organisateur	A. BORNECK	A. BORNECK	J-M. YONS	A. BORNECK J-M. YONS
Prestataire	Aucun	La Bécane à Jules	Aucun	EVAD[2]
Matériel nécessaire	Aucun	Table	Vél'uB	Vél'uB
Budget prévisionnel pour le service « DD »	0 €	336 €	0 €	105 €

- *Ressources humaines, financières et matérielles de la communication mise en place, en interne, pour informer sur la journée du développement durable de l'uB* (Cf. Tableau 8)

Tableau 8 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour la communication interne pour la semaine de la mobilité

Com'	**Affiches**	**Newletters**	**Facebook de l'uB**	**Facebook Campus durable**	**Site Campus durable**	**Site de l'uB**
Service ou personne chargés de la rédaction	E. RICAUD	E. RICAUD	Service communication	A. BORNECK	A. BORNECK	Service communication
Service ou personne chargés de la diffusion	A. BORNECK	Service communication	Service communication	A. BORNECK	A. BORNECK	Service communication
Prestataire	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Budget prévisionnel pour le service « DD »	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

(2) GUIDE DU PERSONNEL ET DE L'ETUDIANT

- *Ressources humaines, financières et matérielles utilisées pour la rédaction des guides* (Cf. Tableau 9)

Tableau 9 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour les guides (personnel et étudiant)

Guides de l'uB	**Page « transport » du guide de l'étudiant 2014-2015**	**Page « transport » du guide du personnel 2014-2015**
Service ou personne chargés de la rédaction	E. RICAUD	E. RICAUD
Service ou personne chargés de la diffusion	Service communication	Service communication
Prestataire	Aucun	Aucun
Budget prévisionnel pour le service « DD »	0 €	0 €

[2] EVAD : Association vélo à Dijon

(3) CHARTE DES BONNES PRATIQUES

- *Ressources humaines, financières et matérielles utilisées pour la rédaction de la charte* (Cf. Tableau 10)

Tableau 10 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour la charte

Charte de l'uB	**Charte de l'uB sur les déplacements profesionnels**
Service ou personne chargés de la rédaction	E. RICAUD
Service ou personne chargés de la diffusion	A. BORNECK
Prestataire	Aucun
Budget prévisionnel pour le service « DD »	0 €

(3) ARTICLES SITE CAMPUS DURABLE

- *Ressources humaines, financières et matérielles utilisées pour la rédaction des articles du site Campus durable* (Cf. Tableau 11)

Tableau 11 : Récapitulatif des moyens humains, financiers et matériels à mettre en place pour les articles « transports »

Site campus durable	**Articles sur les transports**
Service ou personne chargés de la rédaction	E. RICAUD
Service ou personne chargés de la diffusion	A. BORNECK
Prestataire	Aucun
Budget prévisionnel pour le service « DD »	0 €

ORGANISATION ET DEROULEMENT

(2) SEMAINE DE LA MOBILITE A L'UB

La semaine de la mobilité à l'uB est organisée par le service campus durable, sous l'accord de la directrice du pôle pilotage et de la vice-présidente en charge du développement durable. Cependant, une demande devra être formulée auprès du service Hygiène et sécurité pour formaliser et approuver les animations.

Etant l'un des organisateurs du challenge « Au travail sans ma voiture », l'uB poursuit l'opération et met à contribution son personnel à venir autrement qu'en voiture le 16 et 17 septembre 2014. Un mél d'information sera envoyé à tous les salariés de l'université, un lien vers un questionnaire en ligne sera annoté pour permettre aux personnes de répondre à plusieurs questions concernant leurs moyens de déplacement lors du challenge. Le 18 septembre, le comptage des résultats sera réalisé pour connaitre le nombre de personnes venu à l'université sans sa voiture. Le challenge entre services aura lieu le 17 septembre, sur le même principe, avec une question de l'enquête relative au service ou au bâtiment où la personne travaille. Il sera ensuite comptabilisé en même temps que le challenge « Au travail sans ma voiture ».

Le jeudi 18 septembre, plusieurs animations seront proposées :

- *Atelier gravage Bicycode*

Le gravage sera réalisé par l'association « La Bécane à Jules ». Nous avons commandé 40 gravages, soit 7 heures d'activité. Une inscription au préalable sera demandée pour limiter le nombre de gravage. Dans un souci d'accessibilité pour les vélos, le lieu choisit pour l'atelier est la maison de l'étudiant.

- *Atelier pour réapprendre à utiliser le vélo*

L'atelier sera dirigé par l'association EVAD. Un cour théorique d'environ 1 heure et un cour de pratique d'une heure aussi seront proposés par 2 membres de l'association. Pour attirer le plus de salariés, l'atelier aura lieu entre 12h et 14h. La limite des places étant de 12 personnes, une inscription préalable devra être mise en place.

Le lieu de la séance pratique sera sur le campus Montmuzard, tandis que la séance théorique sera donnée soit à

l'intérieur d'un bâtiment, en cas de mauvais temps, soit à l'extérieur.

➔ *Une balade à vélo suivi d'un pique-nique zéro déchet*

Il s'agit de la même animation que pour la journée de l'université.

Communication en interne

Concernant la communication sur l'évènement, elle sera réalisée par le service Campus durable et citoyen, sous l'accord de la vice-présidente et la directrice du pôle pilotage.

Comme pour la journée « DD » de l'uB, nous réaliserons et enverrons une cinquantaine d'affiches dans tous les bâtiments du campus Montmuzard et sur les sites de la rue Chabot Charny et de la rue Charles Dumont. La couleur, la mise en page et la typographie seront revues et corrigées avec l'aide du service communication de l'université. Les coordonnées des personnes à contacter pour toutes informations sur la manifestation devront être annotées en bas de l'affiche. Le programme des animations sera ajouté sur les affiches. Sur la forme, les affiches doivent attirer l'attention, par des couleurs vives et jouer la carte de l'humour. Pour les newsletters étudiants/personnel, nous réaliserons des textes avec le programme de la semaine que le service communication diffusera. Une note d'information sera aussi diffusée via les réseaux sociaux de l'université (Facebook de l'uB, Facebook Campus durable, twitter, etc.). Nous demanderons une note d'information aussi sur l'agenda de l'uB présent sur le portail institutionnel u-bourgogne. fr.

(2) GUIDE DU PERSONNEL ET DE L'ETUDIANT

Toujours sous accord de la directrice du pôle et de la vice-présidente, nous avons souhaité intégrer dans le guide du personnel et de l'étudiant une page dédiée aux transports sur les différents sites. Le service communication, chargé de leur rédaction, a pu nous donner une page dans le guide du personnel et deux pages dans le guide de l'étudiant.

Ces pages devront être concises, simples, colorés, claires et modernes pour attirer le lecteur. Elles devront donner des informations sur les services proposés (transports en commun et location de vélos), les tarifs (avec les réductions pour les étudiants et le personnel), et un lien vers le mèl du service Campus durable et citoyen et vers le site Campus durable.

Un échange constant devra être fait avec le service communication pour la mise en page.

(3) CHARTE DES BONNES PRATIQUES POUR LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

La charte sera réalisée par le service campus durable, sous l'accord de la directrice du pôle pilotage et de la vice-présidente en charge du développement durable. Elle devra donner un maximum d'informations, tout en restant simple et rapide à lire. Le choix des couleurs, de la mise en page et de la police devront être choisi en conséquence.

(4) ARTICLES SITE CAMPUS DURABLE

Les articles mis en ligne sur le site « Campus durable » seront réalisés par le service Campus durable et citoyen.

Plusieurs articles devront être rédigés sur la question des transports responsables. Ils devront être concis, faciles et rapides à lire, modernes et amusants pour inciter l'adhésion du lecteur.

3ème Partie

INTEGRATION D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ETABLISSEMNTS D'ENSEINGEMENT SUPERIEUR,

Résultats et discussions

Comparaison avec les universités étrangères

Sur le constat de la politique de développement durable de l'université de Bourgogne, et notamment des actions réalisées au cours de ce stage, mais aussi de l'étude du Comité 21, un bilan des politiques « DD » des universités et grandes écoles sera traité au cours de cette partie. Et pour élargir encore plus la réflexion, une comparaison des pratiques, en matière de développement durable, d'établissements du monde entier devra positionner le niveau des établissements français dans ce concept.

Dans cette troisième et dernière partie, nous ferons, tout d'abord, un point sur les résultats des actions de communication et de sensibilisation menées à l'uB, afin de savoir si ces actions concrétisent une politique « DD » d'un établissement (1). Nous agrandirons, ensuite, la réflexion sur les universités et grandes écoles françaises, en prenant exemple sur la SDD de l'université de Bourgogne, pour nous pencher sur les politiques « DD » mises en place et se poser cette question : sont-elles réellement une réussite ? (2). Et pour finir, voyager au-delà des continents, afin d'évaluer le niveau des établissements étrangers pour les comparer à ceux français (3).

3.1 L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE ET SA POLITIQUE DE DD

3.1.1 RESULTATS, ETATS DES LIEUX ET RETOURS D'EXPERIENCE DES ACTIONS MENEES A L'UB : SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET PLAN D'ACTIONS DU PDC

1ere action : Impulser une dynamique participative aux actions « DD » de l'uB

Pour que la communauté universitaire participe aux actions « DD » de l'uB, nous devions informer et sensibiliser les étudiants et le personnel sur le développement durable et les actions « DD » menées à l'université.

Nos choix se sont portés sur plusieurs moyens de communication : une manifestation avec la journée « DD » de l'uB, des imprimés avec les guides (étudiants et personnel) et l'utilisation de support informatique via l'ajout d'articles sur le site Campus durable.

Cependant, lors de l'écriture de ce rapport, nous n'avons pas le recul nécessaire pour connaitre l'impact réel de ces formes de communication sur la communauté universitaire. Ainsi, il nous est difficile d'en dégager des résultats, afin de savoir si les objectifs que nous visions ont été atteints, de manière fiable.

En effet, le guide de l'étudiant est déjà diffusé dans les bâtiments et est disponible sur le site web de l'université, à l'adresse suivante, http://www.u-bourgogne.fr/IMG/pdf/DOC-guide-etudiant-uB.pdf, mais nous n'avons eu aucun retour de celui-ci (communication efficace ?). Le guide du personnel n'est pour l'instant pas encore diffusé et les articles sont toujours en cours d'élaboration.

La journée dédiée au développement durable, organisée le 4 avril 2014 est le seul retour d'expérience concret que nous avons actuellement. Concernant la participation à l'évènement, nous étions plus d'une vingtaine de personnes. L'animation « balade à vélo » a connu un fort succès, 14 participants ont sillonné le campus avec les Vél'uB entre 12-14h. Le service de location de vélo de l'université « Vél'uB » a ainsi put être valorisé, de même que la pratique du vélo sur le campus Montmuzard.

L'animation « Café répare » n'a pas attiré le public ciblé, seulement 2 personnels et 1 étudiant ont participé. Mais nous avons eu la surprise d'attirer du public hors universitaire. Les petits déjeuners proposés en libre-service ont, quant à eux, trouver un public ! Ils ont permis de susciter l'interrogation de nombreux étudiants et enseignants sur l'animation

proposée et le service Campus durable et citoyen. Beaucoup d'étudiants auraient souhaité participer à l'atelier, mais n'étaient pas au courant de la manifestation. Un travail important sur la communication en interne, afin d'informer sur le programme de la journée, a pourtant été menée avec le service communication (Cf. Annexe 6 – Documents utilisés pour informer sur la journée du développement durable). Mais il n'a pas eu l'efficacité que nous aurions souhaitée.

2ème action : Inciter à de nouveaux modes de déplacements

Pour que la communauté universitaire utilise de nouveaux modes de déplacement pour accéder et circuler sur les campus, alternatifs à la voiture individuelle, nous devions informer et sensibiliser les étudiants et le personnel sur les déplacements responsables.

Nos choix se sont portés sur plusieurs moyens de communication : un évènement européen avec la semaine de la mobilité de l'uB, des imprimés avec les guides (étudiants et personnel) et une charte pour les déplacements professionnels, et l'utilisation de support informatique via l'ajout d'articles sur le site Campus durable.

Cependant, lors de l'écriture de ce rapport, leurs mises en place est toujours en cours. Nous ne pouvons pas, actuellement, donner de résultats fiables et d'en dégager une discussion.

En effet, la semaine de la mobilité n'aura lieu que mi-septembre, tandis que les articles pour le site Campus durable et la charte sont toujours en cours d'élaboration. Le guide du personnel n'est pour l'instant pas encore diffusé et celui de l'étudiant est disponible dans les bâtiments et sur le site web de l'université, à l'adresse suivante, http://www.u-bourgogne.fr/IMG/pdf/DOC-guide-etudiant-uB.pdf, mais nous n'avons eu aucun retour. (Cf. Annexe 7 – Projets de pages pour le guide de l'étudiant et du personnel)

3.1.2 DISCUSSION DES RESULTATS

Le service Campus durable a réalisé plusieurs initiatives pour informer la communauté universitaire sur le développement durable et les déplacements responsables, dans le but de la sensibiliser sur ces enjeux. Les objectifs principaux étaient est de convier les étudiants et le personnel à participer aux actions et à adopter de nouveaux comportements responsables. Cependant, nous n'avons pas le recul nécessaire pour dire si ces objectifs ont été atteints ou pas, nous pouvons seulement nous baser sur la journée « DD » de l'uB, qui s'est déroulée le 4 avril et dont les résultats sont connus.

Au vu des résultats de cette journée, il existe un potentiel d'implication de la communauté universitaire sur les enjeux du développement durable, et notamment avec le personnel. En renouvelant des actions et en créant de nouvelles, le service Campus durable et citoyen peut avoir un « rayonnement » plus important et pourra se faire connaitre. Il doit communiquer sur ces missions et se faire « voir ». Les évènements nationaux, européens ou mondiaux, comme la semaine de la mobilité, sont des bonnes démarches pour concrétiser sa communication et son image. De plus pour ce type d'évènements, il serait bénéfique de convier dans l'organisation et l'animation d'un ou plusieurs évènements des enseignants et enseignants-chercheurs, des services (culture, communication, technique…) et même des étudiants, par l'intermédiaire des associations étudiantes. Par ailleurs, sur un point d'égalité, il serait nécessaire que des animations aient lieu dans les sites territoriaux, mais imposent plus de moyens humains supérieurs.

Pour attirer les étudiants et le personnel, le service Campus durable et citoyen doit utiliser tous les moyens qu'il a en sa possession (réseaux sociaux, guides, site web, etc.). Il serait, nécessaire, notamment lors de journée d'animation que le personnel et les étudiants s'impliquent davantage, et se mobilisent. Le peu de participant lors de la journée du développement durable pourrait se traduire par un manque de curiosité ou de volonté, mais certainement, que d'autres raisons sont à avancer :

- Les personnels de l'université ne bénéficiaient pas de temps libre pour se rendre aux animations organisées sur le temps de travail. Ceci a pu jouer en leur défaveur.
- La période universitaire n'est pas spécialement la plus favorable ; la plupart des étudiants sont en préparation de concours ou d'examens ou en stage. Cela n'est pas propice à la mobilisation et l'implication des étudiants.

Le service Campus durable et citoyen doit multiplier aussi des actions ponctuelles visibles, comme le CleanTag ® par exemple, pour susciter l'interrogation des étudiants ou du personnel.

Il faudrait convier les associations étudiantes aux projets, principaux relais entre étudiants et université, ils peuvent être un bon relai d'engagement des étudiants aux actions « DD ».

Globalement, pour connaitre les attentes et l'efficacité des campagnes de communication, il serait envisageable de réaliser une enquête destiné aux étudiants et aux personnels, comme celle menée par le REFEDD. Elle permettrait d'avoir un retour et de modifier ou non la direction où le service souhaite aller. Quelques exemples de questions pourront être posés pour définir de nouvelles pistes d'actions : existe-t-il un service dédié au développement durable ?

Souhaiteriez-vous vous engager dans une association étudiante qui s'implique au quotidien sur les enjeux du développement durable ? Etc.

La sensibilisation et l'information restent des clés de voûte d'une mobilisation et d'une implication toujours plus importante en faveur d'une politique de développement durable.

3.2 LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS

3.2.1 UNE POLITIQUE POUR UNE TRANSITION VERS UNE SOCIETE PLUS RESPONSABLE ET PLUS DURABLE

Globalement, les établissements d'enseignement supérieur ont pris la mesure de leurs responsabilités en matière de développement durable, tant dans leurs missions fondamentales de formation, de recherche et d'innovation, qu'en termes d'impact au quotidien de leur fonctionnement.

LA MISE EN PLACE D'UNE SDD

Les pressions nationales et internationales ont permis la mise en place de SDD dans les établissements d'enseignement supérieur. A des niveaux différents, les universités et grandes écoles françaises ont pris la mesure de leur responsabilité. Que ce soit dans leurs missions que dans leur fonctionnement, les établissements se sont vu appliquer une stratégie avec des objectifs clairement définis par l'intermédiaire du Plan vert.

Pour se démarquer et montrer leur engagement dans le développement durable, de nombreux établissements ont choisi d'utiliser des outils complémentaires, comme les Agenda 21, les chartes ou les plans pluriannuels. Ces documents sont devenus, généralement, des documents officiels sur lesquels s'appuient universités et grandes écoles pour valoriser et promouvoir leur établissement.

L'officialisation du Plan vert a encouragé le suivi et le bilan régulier des actions entreprises dans les établissements. Sur les 300 établissements d'enseignement supérieur en France, une centaine ont renseigné le référentiel Plan vert. L'outil EVADDES a permis de simplifier ces démarches et d'encourager les établissements à le faire, cependant plusieurs établissements ne jouent toujours pas le jeu. Un premier test de labélisation du Plan vert sera réalisé fin 2014, à blanc, afin de faire une proposition au ministère. Cette labélisation pourrait permettre de redonner une nouvelle impulsion à des politiques de développement durable.

En parallèle, la multiplication des publications en lien avec le développement durable (rapports de DD, bilan carbone, etc.) et des campagnes de communication et de sensibilisation interne témoignent des efforts particuliers consacrés à la promotion des démarches de développement durable dans les campus.

MANAGEMENT ET GOUVERNANCE

L'engagement d'un établissement dans le développement durable se traduit, en tout premier lieu, dans sa gouvernance. Beaucoup d'universités et de grandes écoles ont choisi de désigner un responsable au plus haut niveau (vice-président ou vice-recteur généralement), en charge de ces questions ou sur une thématique beaucoup plus large. L'approche « DD » au sein de l'établissement se fait ensuite de façon transversale, soit par services, soit à travers des réseaux, enseignants et chercheurs, soit par un service dédié à la thématique « DD ». C'est désormais le cas dans la quasi-totalité des écoles et universités, et nécessaire suite à l'officialisation du Plan vert. Selon les moyens alloués, une ou plusieurs personnes peuvent composer le service, et deviennent indispensables pour coordonner et orienter les actions, et s'assurer de l'engagement de la direction. De plus, des chargés de missions peuvent appuyer la politique « DD » de l'établissement.

Sur les questions budgétaires, celles-ci doivent être abordées globalement. Le service dédié au développement durable est assuré d'un budget plus ou moins conséquent, selon l'engagement de l'établissement, qui peut se voir compléter de financement issu des partenaires locaux, comme les collectivités. Cependant, d'autres services, comme les services techniques, les services sociaux, bénéficient, eux aussi de financement propre. Ainsi, le budget alloué d'un établissement sur des projets « DD » doit intégrer les coûts d'investissement pour des actions et ceux de fonctionnement des services.

L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA RECHERCHE DEDIEE

En matière d'EDD, une grande partie des établissements d'enseignement supérieur ont imposé des cours, optionnels ou spécialisés, relatifs aux enjeux du développement durable. Ils sont également de plus en plus nombreux à intégrer aux cours obligatoires une partie spécifique au développement durable afin que tous leurs étudiants, indépendamment de leur choix de parcours, possèdent une base commune. Et chaque année, de nouvelles formations spécialisées sur les problématiques de l'environnement et de la responsabilité sociétale sont créées. Elles répondent à une forte demande de la part des étudiants mais aussi des entreprises et collectivités souhaitant s'engager dans ces domaines. Par ailleurs, plusieurs établissements ont choisis de sensibiliser les enseignants aux problématiques du développement durable pour ensuite les inciter à les intégrer dans leurs cours. Ce qui favorise l'information et la connaissance sur ces problématiques.

Parallèlement, le développement durable a été intégré dans les projets et programmes de recherche très souvent de manière transversale et quelle que soit la discipline : sciences et technologies ou sciences humaines et sociales.

EXEMPLES D'INITIATIVE

Le Master 2 Professionnel Développement durable, management environnemental et géomatique de l'université Paris 1

Depuis 2005, l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne a créé une formation pluri-disciplinaire en ingénierie du développement durable, dominée par les sciences humaines (droit, science Economique, géographie, sciences du territoire, géomatique). Ce master est caractérisé par une interdisciplinarité qui est basée sur un travail des étudiants pour répondre à des commandes réelles. L'objectif de cette formation est de former des spécialistes de l'ingénierie du développement durable ayant une vision globale des enjeux et une approche technicienne opérationnelle.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Defi-2-1-Renforcer-la-societe-de.html

La Chaire « Achats Durables et Socialement Responsables » de l'école Euromed Management de Marseille

Depuis 2010, Euromed a lancé une chaire de recherche sur une thématique majeure à la croisée des directions Stratégie, Achats, marketing et Développement Durable, intitulée « Achats Durables et Socialement Responsables». L'Euromed Management s'est associée avec 4 entreprises : SNCF, ERDF, Sodexo et L'Occitane, ainsi qu'avec 3 acteurs de la société civile Max Havelaar, WWF et Extramuros.

Une équipe multidisciplinaire de chercheurs/enseignants, des étudiants, des partenaires, des ONG ont mené des projets de recherche sur cette thématique. La Chaire participe d'ailleurs, à la réflexion sur les normes françaises en matière d'achats responsables.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Euromed_Management_-_Chaire.pdf

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Les actions portant sur la préservation de l'environnement sont le plus souvent menées lors de la mise en place d'une politique « DD » dans un établissement. En coordonnant et poursuivant les actions déjà réalisées et en multipliant les projets dans ce domaine, les campus deviennent de plus en plus « verts ». A titre d'exemple, rares sont les établissements qui n'ont pas mis en place le tri sélectif ou des installations de réduction de consommation d'énergie ou d'eau.

De nombreux d'établissements ont réalisé un suivi annuel de leurs consommations et une description détaillée de leurs actions. Le but est de les valoriser auprès de la communauté universitaire pour que chacun se sente concerner et œuvre à l'amélioration des résultats. La réalisation des Bilan Carbone® des bâtiments a permis de cibler les endroits à plus forte consommation énergétique et de planifier des actions ponctuelles ou des projets conséquents pour en réduire le cout et les émissions de CO2.

EXEMPLES D'INITIATIVE

Le Plan Ecolum 1 & 2 de l'université Paris Ouest à Nanterre

L'université Paris Ouest a engagé un vaste programme de réduction de la consommation d'énergie de l'éclairage extérieur du campus de Nanterre (objectif de réduction de 30%). En 2010, les sources lumineuses existantes ont été remplacées par des sources à iodures métalliques (économie ~57% sur la consommation) et une gestion de l'éclairage extérieur à distance a été mise en place avec l'utilisation de la solution Lubio de Schneider Electric (allumage/extinction, réduction de luminosité au cœur de la nuit), permettant d'atteindre une réduction globale de 69% des consommations.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/4_-_Paris_10.pdf

Concernant les déplacements, la grande majorité des établissements d'enseignement supérieur se sont investies dans le but de favoriser les modes de déplacement responsables, respectueux de la santé et de l'environnement. Les établissements incitent la communauté universitaire à utiliser les transports alternatifs à la voiture individuelle. Les PDC sont devenus incontournables dans les campus, du fait des lois Grenelle. Diverses actions ont été mise en œuvre pour encourager l'utilisation des transports collectifs (arrêt de bus à proximité des bâtiments universitaires, informations sur les horaires et tarifs…) ou des modes doux (mise en place d'arceaux, d'abris à vélo…). D'autres projets ont été mis en place pour limiter l'usage de la voiture individuelle (suppression de places de stationnement, accès réservées au covoiturage…).

Enfin, la problématique de la gestion des espaces verts est souvent complexe dans les établissements, car universités et grandes écoles sont situées très souvent en zone urbaine. Certains campus se fixent ainsi pour objectif de réintroduire des espaces verts, tandis que d'autre cherchent à leur mise en valeur ou à en réduire l'impact environnemental (produits phytosanitaires…).

La mobilité durable à l'Ecole de management ESCEM de Tours

Depuis 2006, l'ESCEM a multiplié les opérations pour faire découvrir les mobilités alternatives à ses étudiants, professeurs et collaborateurs. Par exemple, par des journées de sensibilisation à l'éco-conduite et à la sécurité routière, avec des rendez-vous écomobiles (conférences) chaque année ou avec une mise à disposition périodique de véhicules à technologie alternative ou à empreinte GES réduite : vélos classiques et électriques, scooters électriques, voitures et karts électriques)

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ESCM_-_Mobilite.pdf

L'écopaturage à l'université de Lille 1

Pour entretenir leurs espaces verts, ânes, moutons, poneys et vaches ont élu domicile sur le campus lillois en remplacement des tontes mécaniques. L'université fait appel à un prestataire extérieur qui lui assure la fourniture du bétail, la gestion de la charge pastorale, le suivi de l'état des animaux et les soins vétérinaires ainsi que la fourniture et l'installation des clôtures électriques. Cela permet d'augmenter la diversité des milieux, des espèces et des génotypes, de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités de l'Université, et d'améliorer la qualité de vie sur le campus.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Lille_1-6-2.pdf

LA POLITIQUE SOCIALE

La politique sociale des universités et grandes écoles est destinée aux étudiants et au personnel.

De nombreux projets ont été créés :

- L'accueil et l'information des étudiants français et étrangers et des salariés ;
- Les conditions de travail et de vie sur les campus : logement, restauration, transports, espaces de travail et de détente, numérique, bibliothèques, accessibilité, etc. ;
- Les services : crèche, services de proximité (distributeur de billet, kiosque à journaux, etc.), service médical, maison des étudiants, etc. ;
- La vie sur le campus : culture, loisirs, sport, associations étudiantes et du personnel, etc. ;
- La vie en dehors des campus : associations, aides, etc. ;

- La réussite des étudiants : intégration des étudiants étrangers, Plan réussite Licence, etc.

Des initiatives lancées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, comme par exemple les « Cordées de la réussite », pour aider lycéens situés dans les quartiers prioritaires à accéder à l'enseignement supérieur, ont permis un pas important dans l'égalité des chances et l'accès à l'enseignement supérieur. Pour les salariés, le gouvernement misant sur la parité homme-femme au travail, a encouragé les établissements à faire des actions dans ce domaine, comme par exemple des chartes sur l'égalité.

EXEMPLES D'INITIATIVE

Les 50 heures solidaires pour la collectivité de l'ESC de Toulouse

Depuis 2006, l'ESC de Toulouse a lancé « « Les 50h solidaires pour la collectivité », un contrat qui engage chaque étudiant dans une démarche concrète de solidarité en faveur de la société civile, l'amenant ainsi à s'ouvrir davantage aux réalités de la société dans laquelle il vit. Soutien scolaire auprès des éèves défavorisés dans les lycées et collèges, aide aux personnes ayant un handicap ou auprès des SDF, des personnes démunies, des personnes âgées, des malades… de nombreux services sont proposés, et intégrés dans le cursus pédagogique.

Ce projet a pour but d'aider les étudiants, futurs managers, à acquérir une vision plus large et humaniste de leur futur métier.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ESC_Toulouse.pdf

Concernant la prise en compte des étudiants en situation de handicap, quelques écoles et la plupart des universités se montrent exemplaires. Les bâtiments deviennent de plus en plus accessibles pour les personnes à mobilité réduite, même si il existe toujours des bâtiments sans rampe d'accès.

Quant aux étudiants boursiers, ils restent beaucoup plus présents au sein des universités, même si certaines écoles font des efforts sur les frais d'inscription ou en offrant des bourses supplémentaires.

La mission Handicap de l'ESC de Dijon

Depuis 2008, l'ESC de Dijon a lancé la Mission Handicap qui a pour but de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à l'enseignement supérieur et leur permettre de renforcer leur employabilité. Une convention, signée par les entreprises et institutions partenaires, renforce cet objectif et porte sur plusieurs points, comme l'accès à la formation et l'accompagnement des étudiants.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ESC_Dijon_Bourgogne.pdf

Le développement personnel via le théâtre à l'Ecole de Management de Normandie de Caen

Depuis 2009, l'EMN de Caen a proposé aux étudiants des cours sur des techniques de communication, la gestion des émotions, du stress et l'expression en public. L'objectif est est d'augmenter l'employabilité des étudiants par l'apprentissage d'un savoir-faire et d'un savoir-être. Cette action permet à l'étudiant de mieux se connaître et de savoir trouver sa place au sein d'un groupe.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Ecole_de_Management_de_Normandie_8-1.pdf

UN ANCRAGE TERRITORIAL

Les établissements d'enseignement supérieur ont su intégrer et créer de nouveaux partenariats. Depuis la loi LRU, les relations entre les universités et les collectivités ont été renforcées et de multiples collaborations avec les entreprises privées ont été mises en place. Elles permettent ainsi aux établissements de participer à l'économie locale tout en restant connectées aux attentes et aux besoins du monde industriel et commercial. Les grandes écoles ont, quant à elles, toujours eu cette forte proximité avec le monde de l'entreprise.

De nombreux échanges sur les SDD des différents acteurs et leurs bonnes pratiques ont permis de trouver des

solutions collectives aux obstacles rencontrés par chacun.

UN ENGAGEMENT DE TOUS LES ACTEURS UNIVERSITAIRES

La communauté universitaire s'implique de plus en plus dans les démarches « DD » des établissements. Comme nous avons précédemment, de nombreux établissements se sont engagés, par l'intermédiaire de leur gouvernance, dans une politique et stratégie de développement durable. Cet engagement a été renforcé par les étudiants, notamment à travers les associations étudiantes. Le personnel des établissements commencent eux aussi à s'impliquer progressivement.

Le REFEDD (Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable)

Créé en 2007, le REFEDD est le réseau de promotion du développement durable pour et par les étudiants. Il est aujourd'hui composé de plus de 100 associations étudiantes qui s'engagent sur le long terme à contribuer à la construction d'une société équitable, solidaire et respectueuse de l'environnement.

Il remplit 4 missions : animer le réseau, accompagner les étudiants dans leurs projets, être porteur de projets et être une interface de dialogue entre les associations et les acteurs académiques et institutionnels concernant l'intégration du développement durable sur les campus.

Source : http://refedd.org/presentation-du-reseau/

LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION

De nombreuses campagnes de sensibilisation et communication sont réalisées par les établissements, notamment sur la question des économies d'énergie et des transports. En s'appuyant des évènements nationaux ou européens, comme la semaine du développement durable ou celle de la mobilité, les universités et grandes écoles s'engagent à créer des animations pour informer et conseiller les étudiants et le personnel. La multiplication des moyens de communication : guide de l'étudiant et/ou du personnel, sites internet, réseaux sociaux (Facebook ®, Newsletters, etc.) aident fortement les services à diffuser les informations.

Même si beaucoup d'efforts y sont consacrés, dans la plupart du temps, ils ne sont pas récompensés. La communication et la sensibilisation de la communauté universitaire reste encore une limite et une faiblesse pour les établissements. L'engagement de la communauté en est une des causes probables.

EXEMPLE D'INITIATIVE

La campagne de sensibilisation aux éco-gestes de l'université Lille 1

L'université de Lille 1 a diffusé une série d'affiches sur les éco-gestes avec pour message principal « La solution, c'est vous ! ». Des QR codes ont été notés sur les affiches et permettent de renvoyer les utilisateurs de Smartphone® vers la page du site internet dédiée à la démarche de développement durable de l'université. Les affiches ont été aussi déclinées sous formes de stickers autocollants ronds destinés à être placés dans les endroits où il n'y pas la place de mettre une affiche (sous les interrupteurs, dans les sanitaires, etc.). Cette campagne est accompagnée d'une série de clips vidéo réalisés par le Service MultiMedia et consacrés aux actions de développement durable mises en œuvre sur le campus par les laboratoires, les formations, les associations étudiantes et l'administration.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Lille1-2.pdf

3.2.2 MAIS A QUEL PRIX ?

Le Plan vert a favorisé la mise en place de SDD dans les établissements d'enseignement supérieur français. Cependant, il existe une grande disparité et inégalité sur ces démarches. Elles sont tout autant confortées par la loi LRU. Certaines universités ou grandes écoles vont mener quelques actions ponctuelles et diffuses dans le temps, tandis que d'autres vont créer une véritable politique de développement durable, avec un service et une vice-présidence dédiée et

vont miser sur une communication importante auprès des différents acteurs et partenaires.

Ce retard pris dans certains établissements peut être relié à plusieurs facteurs :

- **Un manque d'engagement de la direction ou de la présidence de l'établissement :**

Pour enclencher une véritable politique « DD », il est nécessaire d'avoir une volonté des hautes instances de l'établissement, qui permettent par conséquent des moyens, financier, matériel et humain. Une communauté universitaire engagée et motivée ne pourra pas concrétiser ses actions et ses volontés sans le soutien de sa direction.

- **Un manque de connaissance des enjeux du développement durable de la part de la gouvernance ou de la direction de l'établissement.**

Le manque de connaissance sur les enjeux du développement durable de la part des chefs d'établissement peut en être la cause. Les principes de responsabilité sociétale et les différentes obligations, comme le Bilan Carbone, pouvant être très ou trop complexe. Ce manque de soutien peut ainsi découler sur d'autres facteurs. Les actions en faveur du développement durable doivent pouvoir être financées, or s'il n'y a pas d'appui de la direction, il est très difficile d'obtenir un budget. De même, le temps consacré à promouvoir le développement durable doit être à temps plein si on veut que les actions et les objectifs soient atteints concrètement et rapidement. Le manque d'ingénierie humaine, de personne à plein temps sur des postes de chargé de mission, peut être problématique.

- **Un manque d'engagement des étudiants et du personnel**

Pour qu'une stratégie de développement durable soit pleinement réussie, il est indispensable que tous les acteurs universitaires s'impliquent dans la démarche.

Si les établissements d'enseignement supérieur sentent qu'ils ont des étudiants motivés et prêts à s'engager et si de leur côté les étudiants sentent qu'ils peuvent faire bouger les choses, il peut y avoir une impulsion. De la même manière que le personnel. Il faut informer les étudiants qui arrivent en première année sur l'existence d'un service dédié au développement durable et sur les associations étudiantes menant des actions « DD ». En France, les étudiants ne sont pas assez responsabilisés et intégrés dans le fonctionnement de l'établissement. Il serait nécessaire de changer cela.

- **Un manque de moyen, financier, humain et/ou technique ne permet pas la pleine réussite d'une SDD**

Pour appliquer une SDD, il faut des moyens, que ce soit financier, humains ou matérielles. Le budget alloué aux actions « DD » doit répondre des engagements de l'établissement et des moyens à sa disposition.

- **Un manque d'une vision transversale entre les différents services administratifs**

Le développement durable demande une concertation, tout au long des projets, de la réflexion en amont sur les politiques, sur les objectifs et la stratégie, puis sur les plans d'action jusqu'à leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation. S'il n'y a pas cette concertation, la politique de développement durable de l'établissement ne peut se faire concrètement.

- **Un manque d'intégration du développement durable dans le contenu des enseignements et dans la recherche**

Pour promouvoir le développement durable, les campagnes de communication et de sensibilisation sont nécessaires, mais elles doivent être accompagnées d'une éducation, au-préalable, des enjeux du concept. L'EDD est nécessaire pour inciter la communauté universitaire à agir. Or il existe encore trop peu d'établissements rendant obligatoires des cours sur le développement durable dans toutes les filières.

- **Le Plan vert a des inconvénients**

Le Plan vert présente actuellement des limites, non négligeables, pour permettre aux établissements qui le souhaitent d'aller plus loin dans leur démarche de développement durable et de RSE. Les normes sont une bonne alternative. La norme ISO 26000 permet une reconnaissance et une attractivité sur le plan international. Mais les normes coutent énormément cher, initialement, et demande un renouvèlement après plusieurs années. Il y a un gage de qualité, certes, mais avec un coût financier énorme que certains établissements ne peuvent se permettre.

Autre point négatif. Le manque d'évaluation de la cohérence entre les actions menées. Il n'y a pas d'articulation entre les grandes lignes d'actions du canevas Plan vert, aucun plan stratégique ne vient donner une cohérence entre elles. De même, le référentiel Plan vert ne donne pas une hiérarchisation des critères d'autoévaluation vis-à-vis des enjeux propres à chaque campus. Ainsi, chaque établissement peut lancer quelques actions pour leur permettre de progresser dans le référentiel sans toutefois impulser une véritable dynamique.

- **Une communication pas assez efficace**

Généralement, les actions de communication sont mises en place indépendant les unes des autres or elles gagneraient en efficacité et auraient une répercussion significative si elles étaient organisées selon un programme précis. Un plan de communication adapté à la réalité de l'établissement, aux personnes cibles, et cohérent dans sa forme avec les messages diffusés, est un élément indispensable pour communiquer, sensibiliser et changer le comportement de la communauté universitaire.

La participation à des concours donne par ailleurs l'occasion de valoriser en externe les efforts fournis par la communauté universitaire.

3.3 LES UNIVERSITES ET GRANDES ECOLES ETRANGERES, DES EXEMPLES A SUIVRE EN MATIERE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Partout dans le monde, des universités et grandes écoles se sont engagées à entreprendre des démarches de développement durable. De nombreuses études démontrent le niveau d'avancement élevé de ces établissements par rapport à ceux français. Les universités américaines ou canadiennes en sont une référence sur le plan international.

Souvent différentes des universités françaises, en termes de fonctionnement, les établissements canadiens ou américains par exemple acquiert leur prestige national et international sur les activités qu'elles proposent et sur la renommée des enseignants qu'elles emploient. Plus sa réputation sera importante plus, à la fin de ses études, la valeur de l'étudiant sera élevée (pas de diplôme aux Etats-Unis).

Pour se démarquer et valoriser leur image, les établissements ont choisi différents projets pour répondre aux enjeux du développement durable.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement des universités en matière du développement durable peut prendre diverses formes dans le monde. On trouve les Agenda 21 ou des plans d'actions de développement durable.

EXEMPLE D'INITIATIVE

Le Plan de développement durable de l'Université Autonome de Barcelone (UAB) ***(Pla de sostenibilitat de la UAB) (Barcelone, Espagne)***

Depuis 2002, plusieurs plans d'action pour le développement durable ont été mis en œuvre à l'UAB dans le but de devenir « una universitat més sostenible i respectuosa amb el medi ambient » *(Une université plus durable et respectueuse de l'environnement)*. Actuellement, le plan de développement durable pour 2013-2017 regroupe celui de 2002-2010 et le plan d'actions pour l'environnement de l'UAB. Ces plans d'actions s'organisent selon 3 niveaux de spécificité, eux même divisés en plusieurs lignes stratégiques contenant un programme d'actions concrètes.

Source : http://www.uab.cat/servlet/Satellite?cid=1096481591355&pagename=i-UAB/Page/TemplatePageCentresStandard

MANAGEMENT ET GOUVERNANCE

Les universités étrangères ont développé différents modes de gouvernance afin de mettre œuvre leurs stratégies de développement durable. Certaines choisissent de créer un centre de la durabilité qui est rattaché aux services généraux et opère de manière transversale, d'autres choisissent d'être plus éparpillées avec un réseau de coordinateurs dans chaque composante, comme les universités suédoises. Les universités québécoises préfèrent, quant à elles, les modes de gouvernance participative en mettant en place des tables de concertation ou comités consultatifs. (Cf. : Initiatives campus vert)

Concernant le budget : fonds de financement« vert » a été créé dans plusieurs universités québécoises (Sherbrooke, Laval, UQAM). A l'Université Concordia, les étudiants ont accepté par référendum de participer au financement des actions de développement durable. Le budget peut également être un instrument d'amélioration des comportements.

L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA RECHERCHE DEDIEE

Quelques universités étrangères, les plus avancées en matière d'enseignement au développement durable, se fixent des objectifs d'heures de cours ou de formations proposés en la matière tandis que d'autres choisissent des modules plus spécifiques. Certaines universités américaines proposent des cours sur le développement durable, en dehors du temps scolaire, pour les étudiants.

Pour la recherche au développement durable, de nouvelles structures ont vu le jour, en France et à l'étranger, les « chaires ». Certaines bénéficient du soutien de l'UNESCO, comme l'université de Laval (Canada) ou de soutiens privés importants. (Cf. Initiative campus vert). Les initiatives sur la recherche associent très souvent environnement et développement durable et s'appuient sur des laboratoires dans les mêmes thématiques.

EXEMPLE D'INITIATIVE

L'Institut International d'Ingénieurie de l'Eau et de l'Environnement (2IE) ***(Ouagadougou, Burkina Faso)***

Le 2IE est un établissement de formation supérieure et un centre de recherche international, spécialisé dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de l'environnement et du génie civil. L'environnement et la RSE sont au cœur de la formation, tout en étant adaptés au contexte burkinabé. En 2010, un Master Spécialisé « WASH Humanitaire » a été créé.

Concernant la recherche, un des 5 laboratoires de recherche présents travaille avec un réseau d'ONG d'Afrique de l'Ouest sur des biocarburants de proximité pour alimenter les foyers de la région.

Source : Campus responsables

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Comme pour la France, les initiatives consacrées à l'environnement sont les principales actions mises en œuvre dans les universités étrangères. Economies d'eau et d'énergie, gestion des déchets, biodiversité… de nombreuses actions sont mise en place et tiennent parfois un caractère innovant ou pédagogique.

EXEMPLES D'INITIATIVE

Un campus innovateur à l'Université de Nottingham ***(Angleterre)***

Sur une ancienne usine à vélo près d'un lac, l'Université de Nottingham a choisi de créer un nouveau campus, en prennant en compte tous les atouts du site (eau, sol, etc.). Les bâtiments sont orientés en fonction du vent et du soleil pour tirer parti maximum de l'énergie naturelle (panneaux solaires), l'air frais du lac est récupéré et acheminé dans les bâtiments via un système de ventilation naturelle. Les bâtiments ont des toits végétalisés qui participent ainsi au maintien de la biodiversité et à la régulation de la température du bâtiment.

Source : Campus responsables

La gestion des déchets à l'université de Colorado *(Etats-Unis)*

Depuis 1976, l'Université de Colorado met en place un système de recyclage de ses déchets. Dès 1992, un partenariat entre l'administration et une association étudiante a créé un programme innovateur et bénéfique à la fois pour les étudiants et l'université : l'administration collecte et stocke les matériaux recyclables puis l'association prend en charge le ramassage, le tri et la revente des déchets. En plus d'une visibilité importante, les étudiants peuvent être rémunérés et l'environnement protégé.

Source : Campus responsables

LA POLITIQUE SOCIALE

Les universités étrangères misent beaucoup sur la qualité de vie sur les campus. De nombreux services sont proposés aux étudiants et au personnel : cafétérias, locaux associatifs, espaces culturels et sportifs, etc. Certaines universités disposent de toutes les fonctionnalités de la vie moderne : banques, auto-écoles, agences de voyage, pharmacie, coiffeur, crèche, etc.

La lutte contre les inégalités est également prise en compte par les établissements étrangers. Certaines universités mettent en place des actions spécifiques sur le sport, l'alimentation et la santé.

EXEMPLE D'INITIATIVE

L'accompagnement spécifique des personnes à mobilité réduite à l'Université de Laval *(Canada)*

Depuis 1976, l'Université de Colorado met en place un système de recyclage de ses déchets. En 1992, un partenariat entre l'administration et une association étudiante va créer un programme innovateur et bénéfique à la fois pour les étudiants et l'université : l'administration collecte et stocke les matériaux recyclables puis l'association prend en charge le ramassage, le tri et la revente des déchets. En plus d'une visibilité importante, les étudiants peuvent être rémunérés et l'environnement protégé. 7

Source : Campus responsables

ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE

Dans les universités américaines et canadiennes, les étudiants sont très actifs et participent pleinement au fonctionnement de leur établissement. Ainsi de plus en plus d'étudiants sont impliqués dans une organisation qui s'occupe des énergies renouvelables sur le campus et d'organiser des évènements sur le campus en rapport avec l'environnement.

L'enquête récente du REFEED intitulée "10 000 jeunes pour imaginer un enseignement supérieur plus responsable" a mis en avant l'intérêt des étudiants français pour le développement durable. En effet, ils seraient 98% à plébisciter l'introduction du développement durable sur le campus et au sein de leur formation. Cette tendance semble être internationale puisque selon une enquête de la Princeton Review, 69% des postulants Américains à l'université prennent en compte l'attachement de l'établissement au développement durable. Selon Robert Franek, auteur de l'enquête de la Princetown Review, certaines universités américaines se lancent sur le créneau du développement durable uniquement pour attirer des étudiants de plus en plus demandeurs d'un engagement en faveur de l'écologie de la part des établissements.

EXEMPLES D'INITIATIVE

L'initiative « Sustainable Concordia » de l'Université Concordia à Montréal *(Canada)*

Commencé en 2002, « Sustainable Concordia » est une initiative menée par l'université Concordia afin de créer une démarche collaborative et participative entre étudiants, personnel et corps professoral pour aborder les questions de développement durable sur le campus. Les étudiants sont réparties en groupe de projet et dirige l'initiative. Depuis de nombreux projets de développement durable ont été menés et des évaluations sont réalisées tous les 3 ans par The Concordia Campus Sustainability Assessment (CCSA).

De plus, les étudiants ont accepté de participer au financement des actions de développement durable. 5 cents sont prélevés de leurs salaires, des coûts d'exploitation ou d'événements et campagnes de groupe d'étudiants. Des dons peuvent être aussi reçus, de la part du personnel et des encadrants.

Source : http://sustainable.concordia.ca/about-us/ & https://www.concordia.ca/campus-life/sustainability.html

LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION

Les universités étrangères, comme françaises, utilisent des supports de communication variés pour communiquer et sensibiliser leur communauté aux enjeux du développement durable : manifestation, campagne de communication sur les économies d'énergie, etc.

EXEMPLE D'INITIATIVE

Le Plan de communication de l'Université Polytechnique de Catalogne à Barcelone (UPC) *(Espagne)*

L'UPC souhaite devenir une université de référence en matière de technologie pour le développement durable à l'échelle locale, européenne et internationale en 2015. Pour répondre à ces ambitions, l'établissement a mis en place un Plan de Développement Durable 2015 et a souhaité organiser un programme précis de communication, par l'intermédiaire d'un plan de communication. Construit par le Centre pour la Durabilité (service dédié au développement durable) et le Service des Activités Sociales et Culturelles Universitaires (Univers), et supervisée par le vice-recteur aux Relations institutionnelles et à la Communication, il s'est vu attribuer plusieurs objectifs, notamment de faire connaître le Plan Durable à la communauté universitaire et identifier des concepts de communication possibles pour diffuser des informations sur le développement durable.

Le plan de communication de l'UPC a permis la création d'un portail dédié au développement durable : http://www.upc.edu/sostenible2015 , et représente son outil principal. Sur ce site dynamique, flexible et attrayant, on peut notamment trouver des informations concernant l'ensemble des activités « durables » organisées sur le campus : séminaires de recherche, conférences, débats, concours d'idées, le Congrès UPC durable 2015, etc.

Source : http://www.univ-bordeaux.fr/espace-telechargement/plaquettes-documents-info/UBx_Campusverts.pdf

PERSPECTIVE ET CONCLUSION

Comment répondre à nos besoins, sans compromettre ceux des générations futures ? Les enjeux du développement durable tiennent en cette simple question. A l'heure où ce concept investit tous les acteurs de la société, les établissements d'enseignement supérieur s'inscrivent dans cette démarche. Depuis 2009 et les lois Grenelle, universités et grandes écoles se doivent d'élaborer un Plan vert, véritable SDD. Plus d'une centaine ont répondu au référentiel Plan vert. Evidemment les implications sont différentes : certains établissements s'engagent pleinement dans le développement durable, en déployant tous les moyens disponibles pour faire du concept une de leur politique principale ; d'autres s'y mettent plus timidement, en faisant des actions isolées.

Le référentiel Plan vert continue toujours à évoluer dans un souci d'opérationnalité, à partir des commentaires des établissements qui l'utilisent. Cependant, comment vérifier la véracité des éléments et résultats fournis lors de l'évaluation sur le fait de la simple déclaration ? Aujourd'hui, il n'existe aucun système de contrôle des informations que donnent les établissements. La crédibilité du Plan vert est mise à mal. La crédibilité des avancées du Plan vert dans les établissements ne pourra être avancée que par des contrôles et notations d'organismes indépendants. C'est à ce prix que la France pourra se rapprocher de pays comme les États-Unis et le Canada, qui avancent très vite sur ce sujet. C'est aussi par ce type de démarches que le monde de l'enseignement supérieur pourra s'affirmer comme un acteur majeur en matière de développement durable : ce dernier n'est pas une question de technique mais une culture nouvelle qui se fraye progressivement un chemin.

C'est au niveau de la gouvernance que les établissements sont les plus avancés. La prise de conscience est avant tout environnementale, elle passe notamment par le tri des déchets ou le suivi de la consommation d'eau.

En matière de formation, la majorité des universités et grandes écoles proposent des cours et formations sur les enjeux du concept. L'éducation au développement durable devient progressivement la priorité de l'Etat, de l'école primaire à l'enseignement supérieur. La formation au développement durable des jeunes générations, futur actifs, managers ou dirigeants, déterminera la société de demain. Cet enseignement doit s'ajouter à des campagnes de communication et de sensibilisation au développement durable, adressées à tous les publics. La prise en compte des conséquences de nos actes sur la société permettrait d'agir ensemble pour un futur durable.

Le challenge des universités et grandes écoles des prochaines années sera l'intégration des enjeux du développement durable dans toutes les formations, en sciences et technologies ou sciences humaines et sociales. La connaissance des étudiants sur un sujet comme la RSE, doit les amenés à se poser des questions sur la préservation de la planète, la société de consommation ou l'efficacité économique. Il existe aujourd'hui une demande des entreprises vis-à-vis des jeunes formés au développement durable et à la responsabilité sociale des entreprises, liée non seulement à la pression de la société, mais aussi à l'évolution de la législation : on voit en effet émerger des normes qui obligent toutes les organisations à intégrer ces aspects. Les entreprises vont se trouver de plus en plus contraintes de recruter des personnes capables de comprendre ces enjeux et de mettre en application des actions durables et responsables. (Cf. BLITMAN S., 2012)

Et les acteurs universitaires dans tout ça ? Il parait évident que la communauté universitaire doit s'engager plus concrètement dans le développement durable. Selon le REFEDD, 98% des jeunes veulent que leur campus soit exemplaire ! Il faut continuer d'informer, de sensibiliser la communauté aux différents enjeux pour les engager pleinement dans les actions menées et renforcer l'esprit d'appartenance à une université ou une grande école, à l'image des universités aux Etats-Unis ou au Canada. Et qui sait, peut-être que les universités et grandes écoles françaises deviendront les établissements de référence dans la nouvelle société du 21ème siècle qui se dessine à l'horizon !

« Le plus grand défi qui nous est lancé en ce siècle est de prendre une idée qui semble abstraite – le développement durable – et d'en faire une réalité pour l'ensemble de la population mondiale »

(Kofi Annan, Secrétaire général des Nations-Unies, le 14 mars 2001, Bangladesh)

BIBLIOGRAPHIE

Auxilia, *Rapport d'accessibilité multimodale (PDC),* février 2013, 60 p.

BLITMAN S., *Développement durable : où en sont les établissements d'enseignement supérieur ?*, Publié le 20/04/12, consultable à l'adresse suivante : http://www.letudiant.fr/educpros/enquetes/quels-sont-les-campus-d-avenir/developpement-durable-ou-en-sont-les-etablissements-denseignement-superieur.html

Brochure Service Campus durable et citoyen, Service communication, 2011.

Campus 26000, *Mettre en place une stratégie de développement durable sur son campus*, B&L évolution, octobre 2012, 30 p., consultable à l'adresse suivante : http://www.bl-evolution.com/Docs/Guide_methodologique_Campus_26000.pdf

Campus Responsables, *Guide des Campus responsables*, édition 2010, consultable à l'adresse suivante : http://www.enstib.univ-lorraine.fr/fr/files/2009/05/Guide-des-Campus-Responsables-Edition-2010.pdf

Comité 21, GAULTIER E., DELHAYE C., LEMAIRE A., DARNIS C., DEPOUES V., GOBERT C., *Le Plan vert, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial des acteurs du développement durable*, Paris, Comité 21, avril 2013, 76 p., consultable à l'adresse suivante : http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Temis/0078/Temis-0078232/20702.pdf

Comité 21, Fiche Repère, *Le Plan vert, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial de tous les acteurs*, 4 p., consultable à l'adresse suivante : http://www.comite21.org/docs/education/presentation-du-programme/reperes-plan-vert.pdf

Conseil d'administration de l'université de Bourgogne, *Plan pluriannuel environnement et développement durable de l'université de Bourgogne*, 2010, 15p.

Conseil d'administration de l'université de Bourgogne. *Statuts de l'université de Bourgogne*, mai 2014, 22 p., consultable à l'adresse suivante : http://www.u-bourgogne.fr/IMG/pdf/VI-Statuts-uB.pdf

CPU & CGE, *Contribution des établissements d'enseignement supérieur et de recherche au développement durable et au redressement productif de la France*, 2012, 4 p., consultable à l'adresse suivante : file:///C:/Users/Louloutte/Downloads/assises-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-cge-developpement-durable%20(2).pdf

INITIATIVES CAMPUS VERTS, *Exemples de mises en œuvre et retours d'expérience dans les universités durables en France, Europe et Amérique du Nord*, mars 2010, consultable à l'adresse suivante : http://www.univ-bordeaux.fr/Documents_PDF/INITIATIVES-CAMPUS-VERTS-web.pdf

MICHEL S., *Communiquer le développement durable, guide pratique*, Traduit par MINDERI., Office fédéral du développement territoriale (OFDT) et Direction du développement et de la coopération (DDC), 2007, 20p., consultable à l'adresse suivante : http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/8579.pdf

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Le Plan vert des Etablissements d'enseignement supérieur, Canevas Plan vert et référentiel Plan vert*, 2012, consultable à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PLAN_VERT_-_Le_Guide.pdf

Note sur le Plan Vert, *Développement durable, l'engagement de l'enseignement supérieur*. Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et Ministère des affaires étrangères et européennes, mars 2011, 5p.

OCDE, *Les stratégies de développement durable. En quoi consistent-elles et comment les organismes de coopération pour le développement peuvent-ils les appuyer ?* L'Observateur, Février 2002, 8 p., consultable à l'adresse suivante : http://www.oecd.org/fr/environnement/environnement-developpement/1899865.pdf

REFEDD, *Rapport sur la consultation nationale étudiante « Nos attentes, notre avenir »*, 2011, 70 p., consultable à l'adresse suivante : http://refedd.org/wp-content/uploads/2013/10/rapport_cne_081111.pdf

SHEA L. (Futerra), MONTILLAUD-JOYEL S. (PNUE), *Communiquer le développement durable, Comment produire des campagnes publiques efficaces,* 2005, 68 p., consultable à l'adresses suivante : http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/DTIx0730xPA-CommunicatingFR.pdf

Traités internationaux

Agenda 21 (ou Action 21), 1992, conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, sommet de la Terre, Rio de Janeiro, Brésil, 3 au 14 juin 1992, consultable en français à l'adresse suivante : http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/, consultée le 20 juin 2014.

Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, 2002, Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août au 4 septembre 2002, page 75, consultable en français à l'adresse suivante : http://wwwv1.agora21.org/johannesburg/rapports/declaration-onu.pdf , consultée le 20 juin 2014.

Déclaration de Rio +20, 2012, conférence des Nations unies sur le développement durable, Sommet de la Terre, Rio de Janeiro, Brésil, 20 au 22 juin 2012, consultable en français à l'adresse suivante : http://www.uncsd2012.org/content/documents/775futurewewant_french.pdf , consultée le 20 juin 2014.

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992, conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, sommet de la Terre, Rio de Janeiro, Brésil, 3 au 14 juin 1992, consultable en français à l'adresse suivante : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/9/Declaration_de_Rio_1992_fr.pdf , consultée le 20 juin 2014.

Déclaration de Stockholm sur l'environnement humain, 1972, conférence des Nations unies sur l'environnement, somme de la Terre, Stockholm, Suède, du 5 au 16 juin 1972, consultable en français à l'adresse suivante : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/1/Declaration_finale_conference_stockholm_1972.pdf , consultée le 20 juin 2014.

Déclarations interuniversitaires

Déclaration de Talloires, 1990, conférence de l'association des présidents d'universités pour le développement durable, 1990, consultable en français à l'adresse suivante : http://talloireslistesarda.typepad.fr/sarda/files/dclaration_de_talloires.pdf, consultée le 22 juin 2014.

Déclaration d'Iquitos, 2014, conférence internationale 2014 de l'AIU, du 19 au 21 mars 2014, consultable à l'adresse suivante : http://iau-hesd.net/sites/default/files/documents/iau_iquitos_statement_on_hesd_draft2_for_circulation13_14.pdf

Législations nationales

www.legifrance.gouv.fr

[1] - Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027735009&categorieLien=id, consulté le 20/08/14

[2] - Charte de l'environnement, 2004, http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Charte-de-l-environnement-de-2004

Sitographie

[3] – Stratégie européenne d'éduction au vue du développement durable, http://www.adequations.org/spip.php?article614, consulté le 20/08/14

[4] – Les Français et le développement durable, http://www.encyclo-ecolo.com/Fran%C3%A7ais_et_le_d%C3%A9veloppement_durable, consulté le 01/06/14

[5] - Le développement durable et la loi, http://developpement-durable.univ-amu.fr/dd/loi, consulté le 20/07/14

[6] - Le site portail des Agenda 21, www.agenda21france.org, consulté le 15/07/14
Loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, loi dite LRU, http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000824315, consulté le 20/08/14

[7] - Palmarès 2013-2014 des villes où il fait bon étudier, http://www.letudiant.fr/etudes/rendezvous--etudier-en-region/les-villes-ou-il-fait-bon-etudier.html, consulté le 19/08/14

Campus durable, http://www.campus-durables.org/, consulté le 15/07/14

GLOSSAIRE

AFNOR	Association Française de Normalisation Organisme officiel français de normalisation et certification, habilité à délivrer entres autres la marque NF Environnement et la norme ISO 14001 pour un système de management environnemental.
Agenda 21	Programme commun pour le 21ème siècle, adopté en 1992 à la Conférence de Rio. À partir d'un plan d'actions, il appartient ensuite à chaque état signataire d'intégrer ses principes (équité sociale, efficacité économique, viabilité écologique) dans ses textes réglementaires, de même que les autres acteurs publics ou privés peuvent l'adapter librement: on parle d'Agenda 21 d'entreprise, local ou encore scolaire.
Bilan Carbone®	Méthode développée par l'ADEME pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre à partir de données facilement disponibles. L'objectif est de parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par une activité ou une structure donnée.
Campus Responsables	Initiative de la société Graines de changement en faveur de la démarche développement durable des établissements d'enseignement supérieur. http://www.campusresponsables.com/
Comité 21	Association à but non lucratif qui a pour mission de faire vivre l'Agenda 21. Le Comité 21 accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre du développement durable, favorise la mutualisation de l'innovation, est force de propositions, conçoit et publie des ouvrages et organise des rencontres débats. http://www.comite21.org/
Cordées de la réussite	Label créé par le gouvernement français pour promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes face à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Des étudiants accompagnent des lycéens issus de zones sensibles à travers des séances de tutorat, ateliers scolaires, ateliers de communication, visites culturelles et scientifiques.
DEEE	(Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) : Gros et petits matériels électroménagers, matériels d'éclairage, outils électriques et électroniques… La Directive Européenne 2002 / 96 / CE rend obligatoire la valorisation des DEEE et instaure le principe de la responsabilité du producteur (principalement par le biais des écotaxes).
Fondaterra	Fondation Européenne pour des territoires durables. Fondation de l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines http://www.fondaterra.com/
ISO	Les normes ISO (International Standard Organisation) sont des référentiels internationaux d'application volontaire et dont l'objectif est de définir et de partager les bonnes pratiques (protocole de test, vocabulaire, mode de management et d'assurance qualité,…). Certains de ces référentiels peuvent donner lieu à des certifications, c'est-à-dire qu'une personne extérieure et habilitée, vérifie qu'une entreprise ou un produit est bien conforme aux exigences d'une norme donnée. La norme ISO 14001 certifie la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion d'un site d'un établissement. La norme ISO 26000 est en cours d'élaboration (publication prévue le 1er novembre 2010), elle sera relative à l'application des principes de développement durable aux organisations (donc aux campus).
ISO 26000	Norme internationale de gestion de la Responsabilité Sociétale des Organisations. Il ne s'agit pas d'une accréditation mais de pratiques proposées et de principes à suivre pour mettre en place une politique de développement durable dans une organisation. Bien qu'il s'agisse formellement d'une Norme dans la hiérarchie des textes de l'ISO, il ne s'agit pas d'une norme aux sens habituels du terme, mais d'un document d'orientation, de guidance (traduit en français par « lignes directrices »). Ce sont, pour l'essentiel, des énoncés de définitions et de principes et non la présentation de modes opératoires ou de procédures comme dans les normes qualité (ISO 9000) ou de respect de l'environnement (ISO 14000). Elle ne peut pas donner lieu à certification au sens de l'ISO
PDC	(Plan de Déplacement Campus) : Ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités d'une université en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle : transports en commun, vélo, covoiturage, etc...
REFEDD	(Réseau Français des Étudiants pour un Développement Durable) : Réseau composé d'une soixantaine d'associations étudiantes qui s'engagent sur le long terme à contribuer à la construction d'une société équitable, solidaire et respectueuse de l'environnement. Le réseau s'est donné trois missions : la création d'un espace d'échange de bonnes pratiques, la sensibilisation du monde étudiant au travers du programme Action Campus et la prise de parole auprès des institutions (participation au Plan Vert, etc...).
RSE	Déclinaison des principes du développement durable à l'échelle de l'entreprise. C'est un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire »
Semaine du Développement Durable, SDD	Événement organisé par les autorités publiques chaque année en France. Lancé pour la première fois en 2003, la Semaine a pour but de favoriser l'organisation et la promotion de différents événements sur le développement durable par tous types d'acteurs et sur tout le territoire français.
SNDD	(Stratégie Nationale du Développement Durable) : Le 27 juillet 2010 le comité interministériel pour le développement durable présidé par Jean Louis Borloo a adopté la SNDD 2010 – 2013, cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs de la Nation, publics et privés, afin de les aider à structurer leurs propres projets et politiques autour de choix stratégiques et d'indicateurs de développement durable.
Source : http://www.lesenr.fr/les-actualites/Guide-Campus-Responsables2010.pdf	

Annexe 1 – Organigramme de l'université de Bourgogne : Présidence et Direction Générale des Services

Source : Capture d'écran sur le site de l'université de Bourgogne, http://www.u-bourgogne.fr/-Organigramme-.html

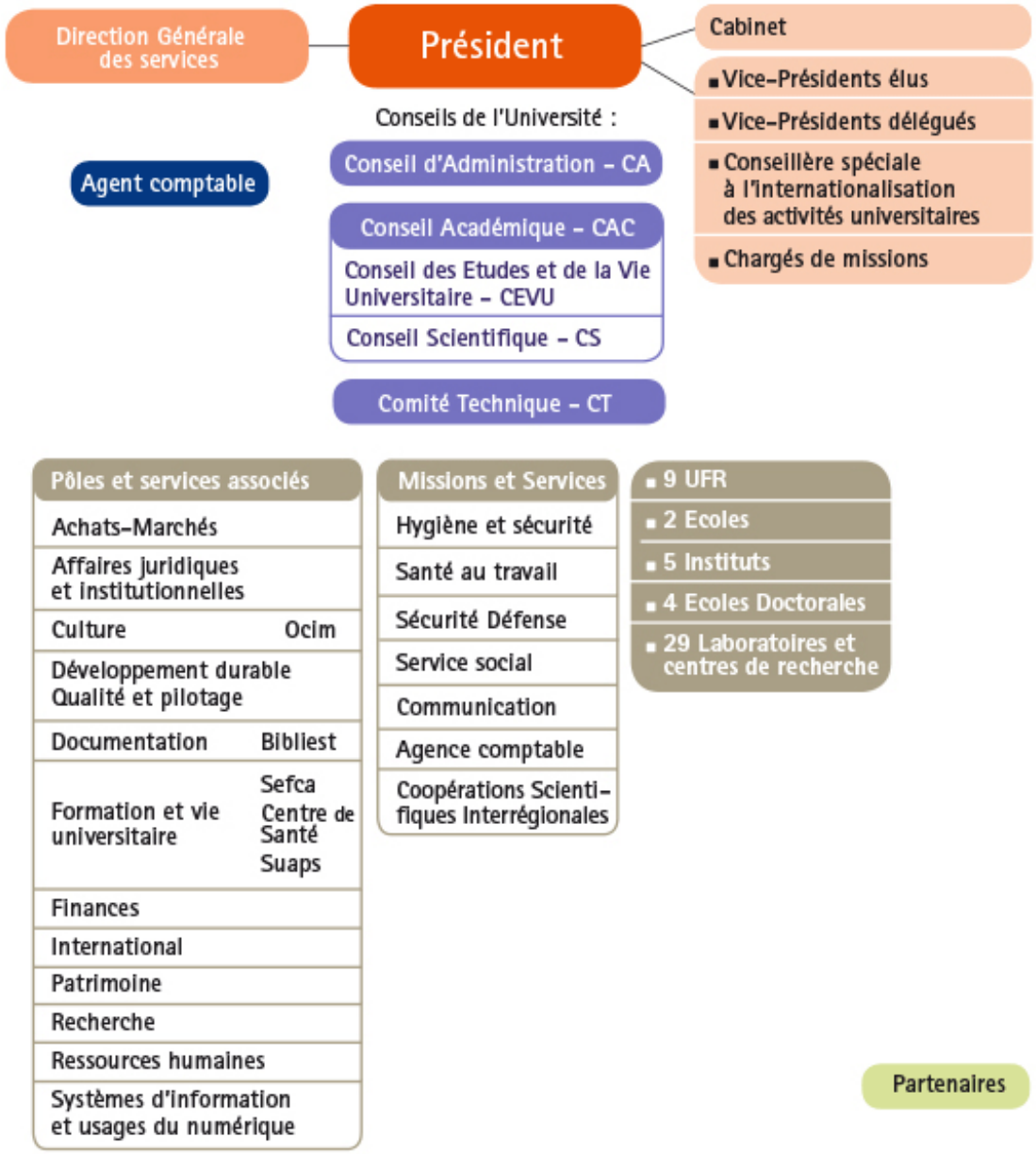

Annexe 2 – Réglementation concernant les établissements d'enseignement supérieur sur les thématiques du développement durable

Source :

https://developpementdurable.ujf-grenoble.fr/sites/default/files/KSUP/les-aspects-reglementaires-du-developpement-durable-de-l-etat-resume_1354182007201.pdf
https://developpementdurable.ujf-grenoble.fr/informer-plan-vert/obligations-legales

Transport	• **Plan national pour développer les véhicules propres** Loi Grenelle II : dès 2012, les constructions d'immeubles (bureaux et habitations) avec parking doivent intégrer obligatoirement des prises de recharge pour véhicules électriques (pour les permis de construire déposé à partir de 2012). La création de prises sera facilitée, et obligatoire dans les parkings des immeubles de bureaux d'ici 2015. • **Plan de déplacement** Loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie : les agglomérations de plus de 100 000 habitants ont pour obligation de réaliser un plan de déplacement urbain (PDU). Décret du 22 décembre 2006 : les administrations publiques situées dans une agglomération de plus de 100 000 habitants doivent également établir un plan de déplacement. Décret n°2006 1663 : « En application de l'article 5-1 de la loi n° 82-684 du 4 août 1982 relative à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains, les personnels des administrations de l'Etat et de ses établissements publics administratifs dont la résidence administrative est située en dehors de la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports parisiens bénéficient, à compter du 1er janvier 2007, de la prise en charge partielle du coût du ou des titres de transport correspondant aux déplacements effectués au moyen de transports publics de voyageurs entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ».
Energie	• **Bilan d'émission des gaz à effet de serre (GES) (ou Bilan Carbone)** Art. 75, L. 229-25 du Code de l'environnement : les personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes sont tenues d'établir un bilan de leurs émissions de GES pour le 31 décembre 2012 et le mettre à jour au moins tous les 3 ans. • **Gestion énergétique économe des bâtiments** Réglementation thermique 2012 (RT 2012) dans le cadre de la loi Grenelle II : la RT 2012 sera applicable à tous les permis de construire déposés à partir d'octobre 2011 pour certains bâtiments du secteur tertiaire dont les bureaux ou déposés à compter du 1er janvier 2013 pour les bâtiments neufs à usage d'habitation dont les logements collectifs et les cités universitaires. • **Rénovation énergétique des bâtiments** Article 3 loi Grenelle 2 : des travaux de rénovation énergétique devront être réalisés dans les bâtiments existants à usage tertiaire ou dans lesquels s'exercent une activité de service public entre 2012 et 2020. L'objectif étant de réduire la consommation énergétique des bâtiments de 25% au minimum.
Déchets	• **Gestion des déchets** Art. L 541-2 du Code de l'environnement : « toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs […] et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets. L'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie, ainsi qu'au dépôt ou au rejet dans le milieu naturel de tous autres produits dans des conditions propres à éviter les nuisances mentionnées à l'alinéa précédent ». • **Papier** Décret du 24 aout 2010 relatif à la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés : à partir de 5 tonnes de papiers émis par an, les émetteurs de papiers (publics ou privés) doivent s'acquitter, auprès d'EcoFolio, d'une éco-contribution, qui est reversée aux collectivités territoriales pour venir en appui du service public de collecte et de traitement des papiers.

Sécurité et santé	Art. L 4121-1 et suivants du Code du travail : l'employeur doit veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité et des usagers de son établissement et doit élaborer des actions de prévention des risques professionnels, d'actions d'information et de formation et mettre en place une organisation et des moyens adaptés.
Achats	Directive du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du Développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics : Le code des marchés publics (édition 2006)
Droits de l'Homme	• **Accessibilité des bâtiments** Article 14 du Décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) codifié à l'article R111-19-8 du Code de la Construction : Avant le 1er janvier 2015, les ERP doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. • **Intégration des personnes handicapées** Art. L.123-4-1 du Code de l'Education : les EES doivent inscrire les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant au même titre que les autres étudiants et assurer leur formation « en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études. » La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Annexe 3 – Article 55 de la loi Grenelle I de 2009

Source : LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1), consultable à l'adresse suivante, http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=24DD1CB03C37CDF31EA67CE612DAC325.tpdjo11v_3?idArticle=LEGIARTI000020950502&cidTexte=LEGITEXT000020950462&dateTexte=20140829

Article 55

L'éducation au développement durable est portée par toutes les disciplines et intégrée au fonctionnement quotidien des établissements scolaires. Elle contribue, à travers ses dimensions éthiques et sociales, à la formation citoyenne.

Dans les lycées agricoles, les enseignements relatifs à l'agronomie, à la diversité génétique, à l'utilisation rationnelle des moyens de production et leur impact environnemental, aux règles de bonnes pratiques d'utilisation des intrants, aux effets environnementaux des intrants, au fonctionnement des sols et aux exploitations à haute valeur environnementale seront renforcés. Les actions de ces lycées viseront particulièrement la généralisation rapide des méthodes d'exploitation respectueuses de l'environnement mises au point de façon expérimentale.

Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un « Plan vert » pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable.

Les formations initiales et continues des membres des professions de santé et des professionnels de l'aménagement de l'espace comprendront des enseignements, adaptés aux métiers qu'ils concernent, relatifs aux enjeux de santé liés à l'environnement, à compter de la rentrée 2009.

Un institut dispensant des formations continues de très haut niveau en matière de développement durable aux décideurs publics et privés sera créé, qui pourra avoir des antennes régionales.

Les outils de la formation tout au long de la vie seront mis en œuvre pour accompagner, à tout niveau de qualification, les transitions professionnelles liées à l'évolution vers un modèle de développement qui soit durable, en vue de développer les métiers et filières de l'environnement, du recyclage, de l'écoconception et des analyses du cycle de vie des produits et la connaissance des écosystèmes.

Annexe 4 – Visuel du référentiel Plan vert

Source : Document de l'université de Bourgogne

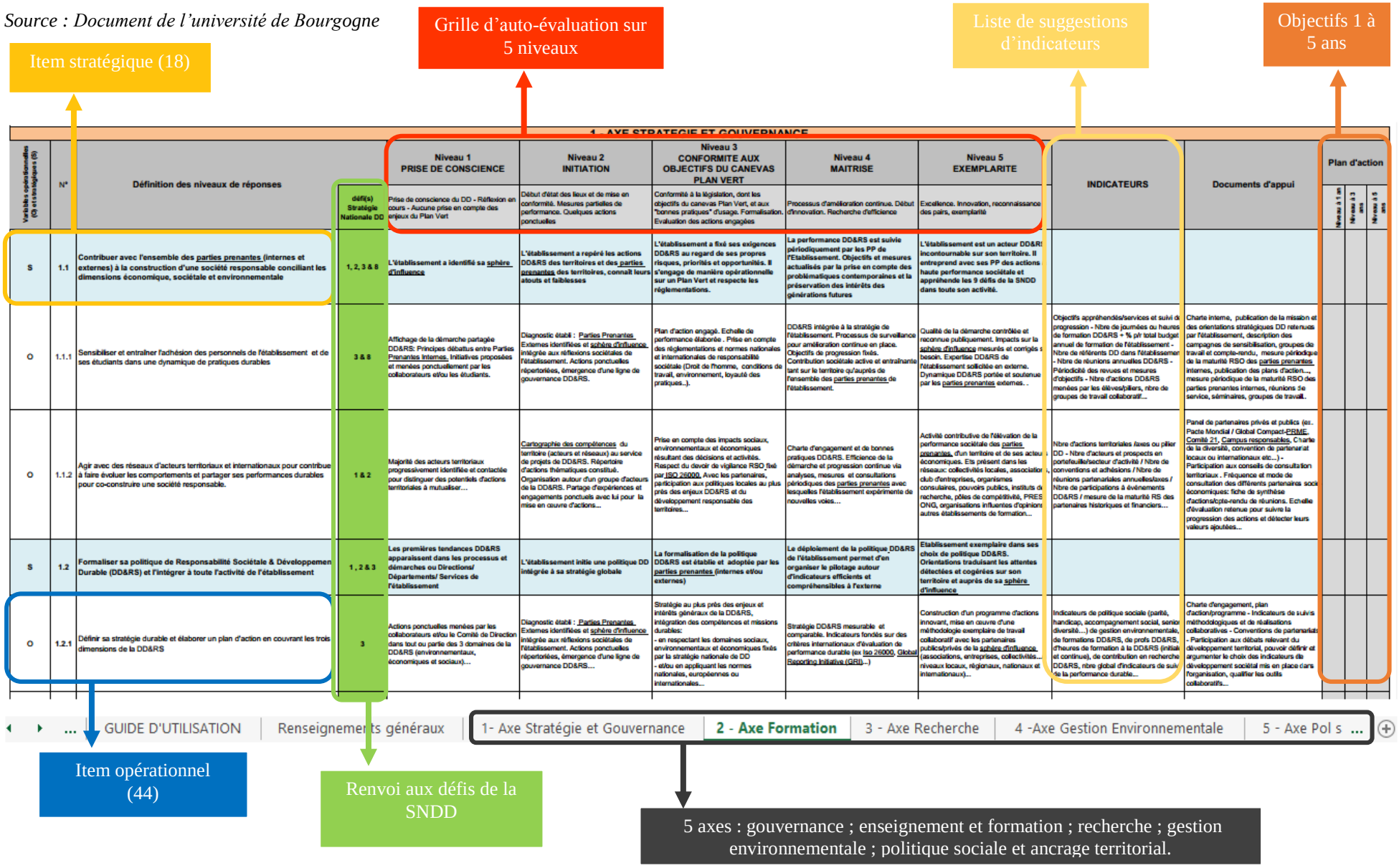

Annexe 5 – Organigramme fonctionnel du Pôle Développement durable, Qualité et Pilotage

Source : Document de l'uB, service Campus durable et citoyen, avril 2014

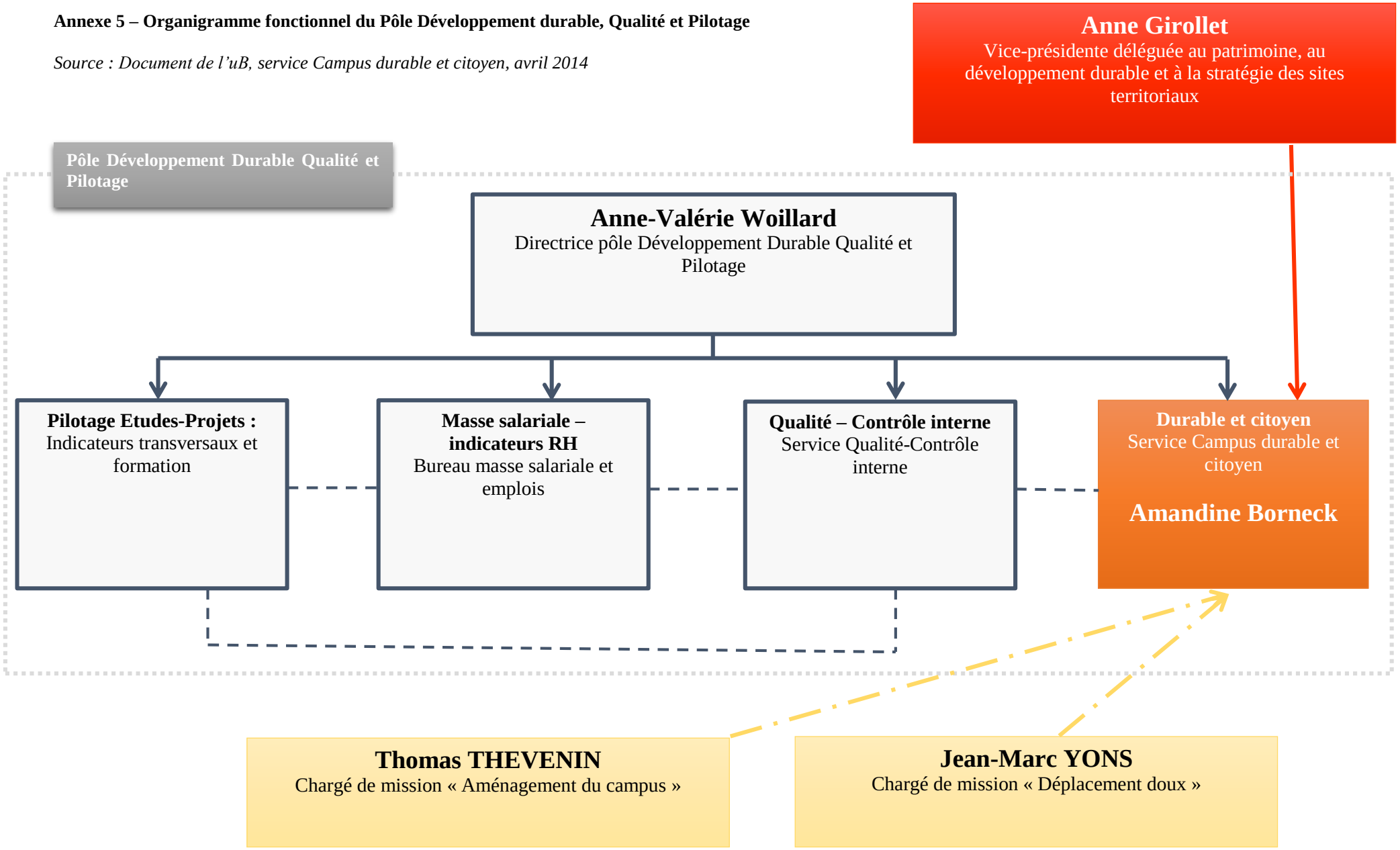

Annexe 6 – Documents utilisés pour informer sur la journée du développement durable

Source : Service Campus durable et citoyen

Affiche pour la journée du développement durable

Article Newsletters

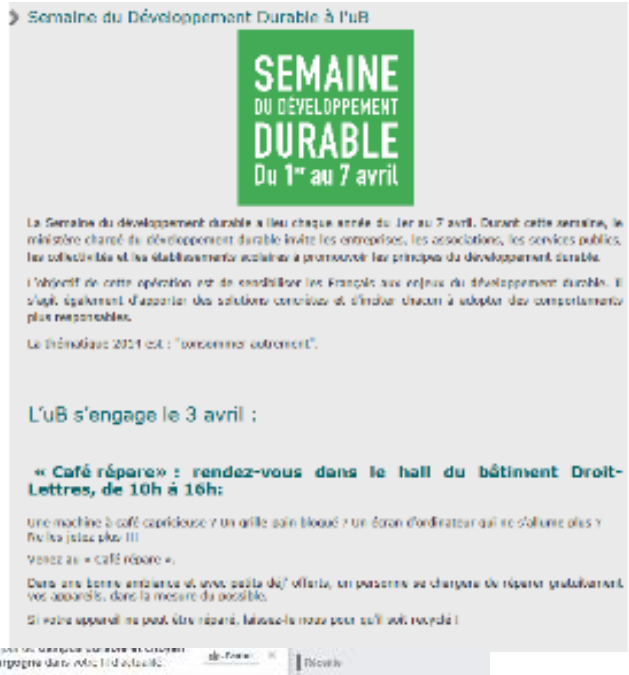

Facebook du service Campus durable et citoyen

Annexe 7 – Projets de pages pour le guide de l'étudiant et du personnel

Source : Service Campus durable et citoyen

Développement durable

Projet page « DD » guide de l'étudiant

Projet page « DD » guide du personnel

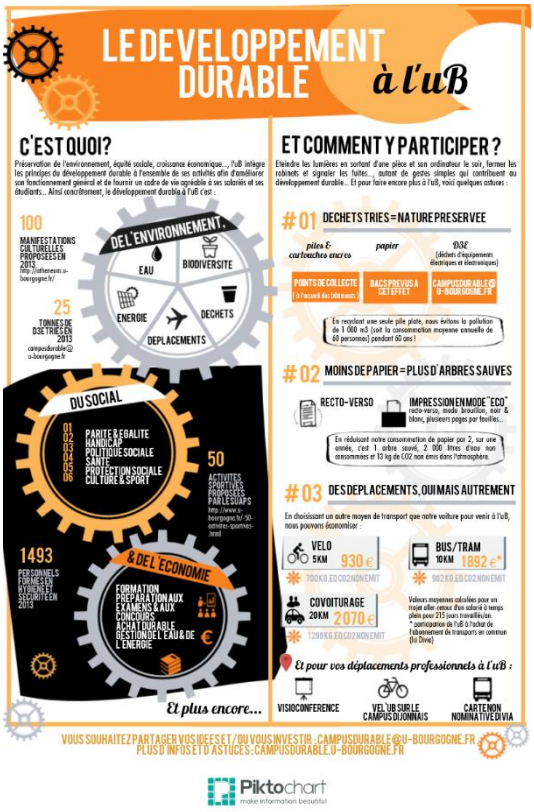

Déplacements responsables

Projet pages « transports » guide de l'étudiant

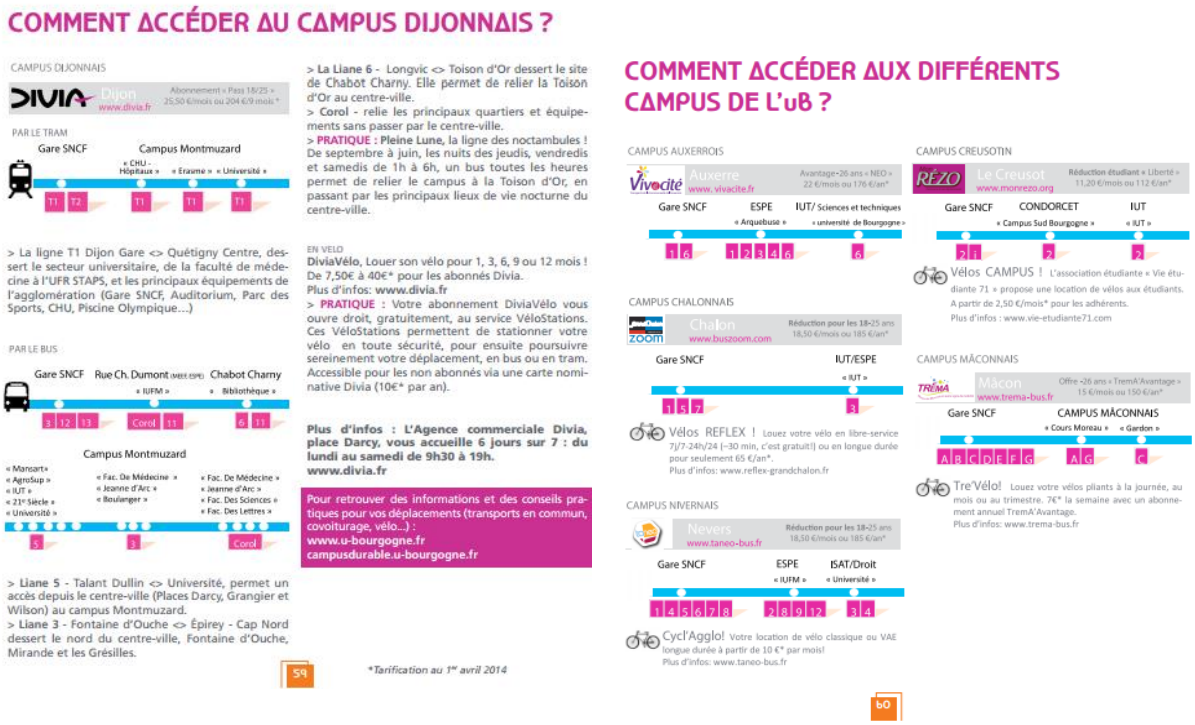

Etablissements d'enseignement supérieur et développement durable, vers une nouvelle conception des campus

Exemple de cas : l'université de Bourgogne

Résumé

Comment répondre à nos besoins, sans compromettre ceux des générations futures ? Les enjeux du développement durable tiennent en une simple question. A l'heure où ce concept investit tous les acteurs de la société, les établissements d'enseignement supérieur s'inscrivent dans cette démarche. Face aux pressions internationales, nationales et universitaires, ils se doivent de mettre en place une véritable stratégie de développement durable. Depuis 2009 et les lois Grenelle, universités et grandes écoles se doivent d'élaborer un Plan vert. Il va permettre aux établissements d'intégrer le développement durable dans leurs missions de formation et de recherche et dans leur fonctionnement au quotidien. Par l'intermédiaire du Plan vert, les universités et grandes écoles vont pouvoir mener des actions, et notamment sur la communication et la sensibilisation de la communauté universitaire au développement durable. Plus d'une centaine d'établissements ont répondu au référentiel Plan vert.

Le présent rapport décrit le contexte général de l'intégration du développement durable dans l'Enseignement supérieur, avec les moyens engagés pour y répondre. Il décrit également la méthode que les universités et grandes écoles peuvent appliquer pour promouvoir le développement durable au sein des campus, à partir d'exemple de campagnes de communication et de sensibilisation aux différents enjeux du concept menées à l'université de Bourgogne. Pour finir, un état des lieux de l'engagement des établissements français a été mené ainsi qu'une comparaison avec les universités étrangères.

Mots clés : développement durable, établissement d'enseignement supérieur, sensibilisation, Plan Vert, université de Bourgogne, communication

Abstract

How to meet our needs without compromising those of future generations? The challenges of sustainable development held in a simple question. At a time when the concept invests all actors in society, universities are part of this process. Faced with international, national and academic pressures, they must put in place a strategy for sustainable development. Since 2009 and the laws Grenelle, universities must develop a "Plan vert". It will allow institutions to integrate sustainable development into their missions and in their operations. Through the "Plan vert", universities will be able to take action, especially on communication and awareness of the University community to sustainable development. More than a hundred institutions responded to the repository "Plan vert".

This report describes the context of the integration of sustainable development in universities, with the resources committed to respond. It also describes how universities can use to promote sustainable development within the campus, from such communication campaigns and awareness of the concept conducted at the University of Burgundy. Finally, an overview of the commitment of French institutions was conducted and a comparison with foreign universities.

Keywords: sustainable development, university, public awareness, "Plan vert", University of Burgundy, communication